

Très forte progression du nombre de seniors à l'horizon 2050 en Seine-Maritime

Insee Dossier Normandie

n° 22

Mars 2022



Coordination

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 Caen Cedex

Directeur de la publication

Philippe Scherrer

Rédaction en chef

Pascal Julien

Composition

Tania Bchini-Valle
Claire Godin

Auteurs

Anne-Sarah Horvais
Camille Hurard
Mathieu Léger
Aubin Merel

Contact Presse

Pascal Julien
Tél. 06 60 55 37 70
communication-normandie@insee.fr

Mise en page
Jouve SAS

ISSN : 2496-5227 (version imprimée)

ISSN : 2493-7452 (version en ligne)

©Insee 2022

www.insee.fr

Synthèse

330 000 seniors âgés de 60 ans et plus vivent à domicile dans le département de la Seine-Maritime, dont 100 000 personnes vivent seules. La Seine-Maritime est le département normand avec le plus grand nombre et la part la plus importante de personnes âgées vivant seules. La solitude et l'isolement qui peuvent en résulter pour ces personnes âgées sont encore plus prégnantes près des principaux pôles urbains de Dieppe, Rouen ou du Havre. La proportion de seniors vivant seuls augmente assez naturellement avec l'âge, les femmes sont les plus touchées et le sont plus tôt au cours de leur vie.

La solitude, sans qu'elle ne soit le seul lien de cause à effet, peut également provoquer davantage de situations de pauvreté. Les seniors seuls sont nettement plus touchés par la pauvreté que les couples sans enfant (13,3 % des seniors seuls contre 3,7 % des couples sans enfant).

Les situations de pauvreté sont manifestement plus fréquentes à l'est du département. Mais elles concernent également davantage les 60-69 ans et les plus de 80 ans alors que les 70-79 ans semblent davantage préservés. Des conditions de départ en retraite moins favorables, ou encore la présence plus fréquente d'un enfant au sein du foyer, peuvent expliquer cette plus grande pauvreté parmi les seniors les moins âgés. Pour les plus de 80 ans, un effet de génération et l'accroissement de la solitude sont probablement à l'origine de cette spécificité.

Ces situations de pauvreté influent également sur les conditions d'occupation des logements des personnes âgées. Les ménages seniors de Seine-Maritime sont en effet moins souvent propriétaires que leurs homologues des territoires de comparaison, un écart qui s'accroît pour les seniors les plus pauvres.

En revanche, si les seniors du département occupent manifestement des logements plus anciens que dans les territoires du référentiel de comparaison, cet écart diminue s'agissant des seniors les plus précaires qui n'apparaissent, par conséquent, pas plus pénalisés que dans les autres départements.

Avec 26,6 % de la population départementale en 2020, les seniors représentent, en Seine-Maritime, une part moins importante de la population que dans les autres départements normands. Mais le nombre et la part de seniors vont progresser rapidement d'ici 2030, une résultante du glissement en âge de générations plus nombreuses. Malgré un ralentissement de cette augmentation après 2030, la part des seniors pourrait atteindre 33 % de la population en 2050, avec une croissance particulièrement importante des 85 ans et plus dont le nombre ferait plus que doubler.

Ce vieillissement de la population se répercutera sur la dépendance qui touche déjà environ 50 000 seniors en 2020 dans le département, soit 15 % d'entre eux, une proportion équivalente à celle de France métropolitaine. Cette population dépendante pourrait augmenter de près de 40 % d'ici 2050, soit environ 20 000 personnes supplémentaires. La dépendance augmenterait nettement parmi les personnes âgées de 75 ans et plus (+ 23 000 personnes) alors qu'elle pourrait diminuer pour les 60-74 ans (- 3 000).

Alors que l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie mobilise déjà 17 700 emplois à temps plein (ETP) dans la Seine-Maritime en 2020, que ce soit en établissements d'hébergement spécialisés ou à domicile, 2 370 emplois supplémentaires pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins découlant de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030.

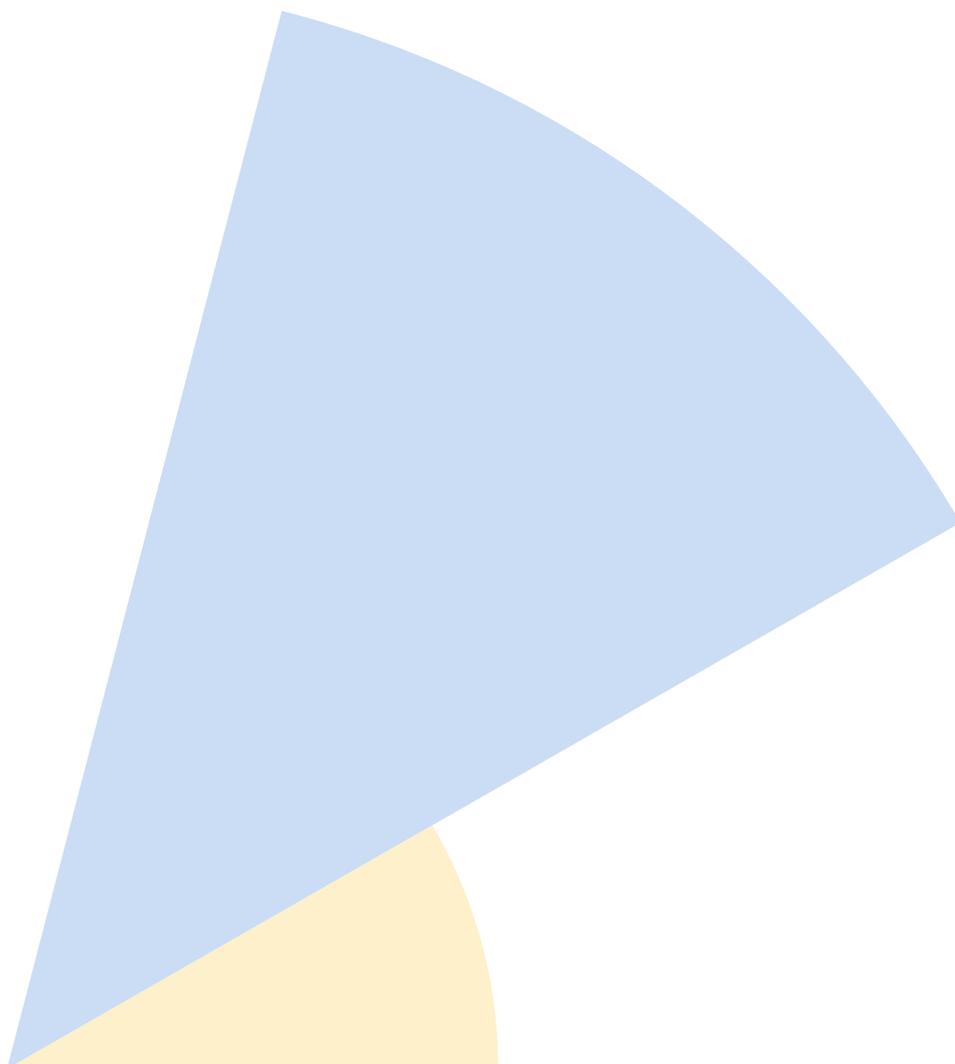
Cette étude a été réalisée par

Anne-Sarah Horvais, Camille Hurard, Mathieu Léger et Aubin Merel (Insee)

Sommaire

Près de 100 000 seniors habitent seuls en Seine-Maritime	3
74 600 seniors supplémentaires à l'horizon 2050 en Seine-Maritime	15
Définitions, sources, méthodologie et pour en savoir plus	22

Près de 100 000 seniors habitent seuls en Seine-Maritime



Près de 100 000 seniors habitent seuls en Seine-Maritime

Le département de la Seine-Maritime compte 330 000 seniors de 60 ans et plus vivant à domicile. La majorité d'entre eux vivent en couple, à l'instar des autres types de ménages, et près d'un sur trois vit seul. Ils sont peu nombreux à partager leur domicile avec un ou plusieurs de leurs enfants, ou dans d'autres types de ménages. Les femmes sont davantage touchées par la solitude que les hommes à partir de 75 ans. Leurs conditions de vie diffèrent selon les territoires et les seniors en situation de pauvreté sont proportionnellement plus nombreux à l'est du département. De manière générale, les plus jeunes (60-69 ans) et les plus âgés (plus de 80 ans) sont également les plus touchés par ces situations de pauvreté. Le niveau de vie des seniors conditionne aussi les types de logements auxquels ceux-ci peuvent accéder puisque les seniors les plus modestes occupent souvent des logements plus anciens.

Trois seniors sur dix vivent seuls en Seine-Maritime

Le département de la Seine-Maritime compte 330 000 seniors vivant à domicile, dont près de 100 000 d'entre eux sont seuls (30,3 %). Cette part de personnes seules en Seine-Maritime est largement influencée par le poids des grands pôles urbains du territoire puisque la communauté urbaine (CU) Le Havre Seine Métropole (31,8 %), la Métropole de Rouen (33,0 %) et la communauté d'agglomération (CA) de la Région Dieppoise (34,7 %) présentent les parts de seniors seuls les plus élevées ► **figure 1**. Pour le reste du territoire, plus à l'écart des grandes villes, ces parts de personnes seules oscillent entre 19,5 % (communauté de communes (CC) Inter-Caux Vexin) et 29,2 % (CC des Quatre Rivières), seules les CC des Villes Sœurs et de Fécamp Caux Littoral Agglomération présentent des taux sensiblement supérieurs à 30 %, approchant les valeurs observées au sein des trois principaux pôles urbains du département.

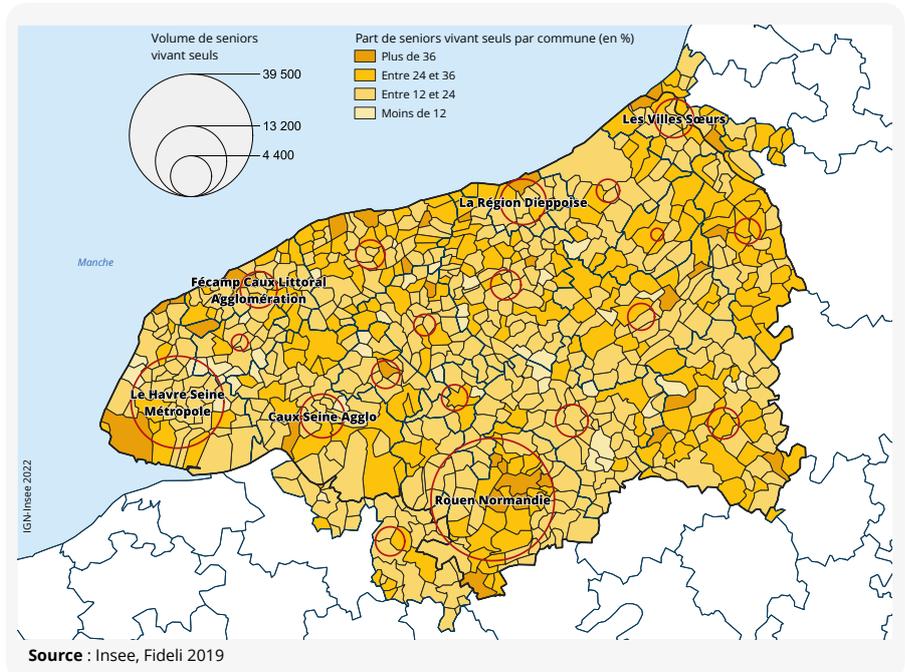
La solitude touche davantage les femmes et elle les touche plus tôt

Chez les seniors, les personnes seules sont majoritairement des femmes et elles sont seules souvent plus jeunes que les hommes ► **figure 2**. Cet état de fait résulte de deux phénomènes. En premier lieu, l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes. Il est donc plus rare que celles-ci décèdent avant leur conjoint, et par conséquent plus probable que ce soit elles qui affrontent la disparition de ce dernier et la solitude qui en résulte. Par ailleurs, ce premier constat peut être renforcé par le fait que

► Encadré

Afin de comparer le profil du département de la Seine-Maritime avec d'autres territoires, un référentiel de comparaison a été constitué à partir d'une liste de départements aux caractéristiques proches. Ce référentiel prend en compte les départements de France métropolitaine (hors Île-de-France) dont la population estimée en 2021 se situe entre 1 et 1,7 million d'habitants. Dans cette première liste, seuls les départements dont la part de personnes de plus de 60 ans ne dépasse pas 30 % sont retenus. Ainsi, les Alpes-Maritimes et le Var ne participent pas à la constitution du référentiel de comparaison au regard d'un taux de personnes âgées nettement supérieur à 30 % de leur population totale. Les départements retenus sont donc : la Haute-Garonne, la Gironde, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, l'Isère, la Loire-Atlantique, la Moselle, le Pas-de-Calais et le Bas-Rhin. Ces départements sont considérés dans leur ensemble pour servir de référentiel d'analyse.

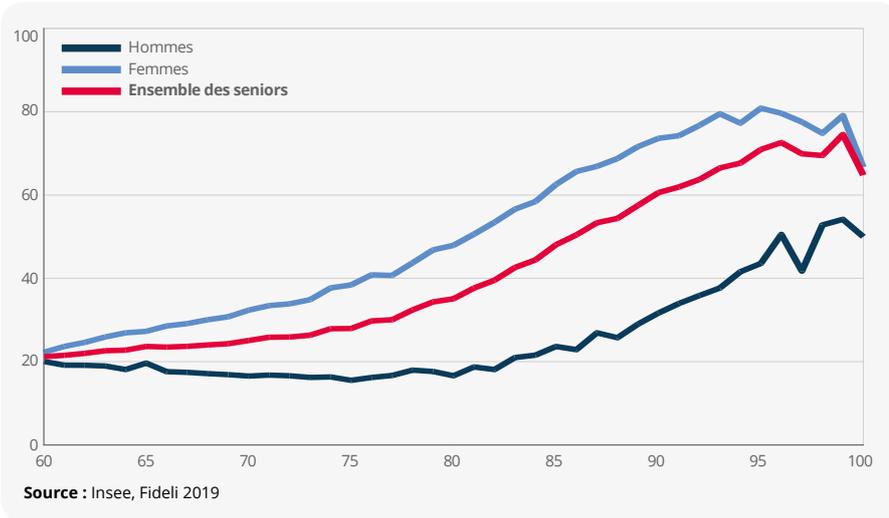
► 1. Part de seniors vivant seuls par commune en 2019



les femmes sont souvent plus jeunes que leur conjoint, ces derniers étant ainsi plus exposés au décès avant leur épouse ou concubine. Ainsi, à 75 ans, seuls 15,5 % des

hommes vivent seuls contre 38,4 % des femmes, et à partir de 85 ans, les femmes représentent plus de quatre seniors seuls sur cinq (83,3 %).

► 2. Part de seniors vivant seuls selon l'âge et le sexe



Les seniors seuls sont 3,6 fois plus touchés par la pauvreté que les couples sans enfant

Les personnes seules et les couples sans enfant représentent plus de 85 % des ménages seniors de la Seine-Maritime. Mais le taux de pauvreté des personnes seules s'élève à 13,3 %, nettement supérieur à celui des couples sans enfant (3,7 %). La solitude apparaît donc comme un facteur aggravant de la condition monétaire des seniors, même si le taux de pauvreté des seniors seuls de Seine-Maritime apparaît en moyenne plus faible que la moyenne du référentiel de comparaison. Ce constat peut être étendu à l'ensemble des seniors puisque, quel que soit leur mode de cohabitation, exception faite des familles monoparentales, le taux de pauvreté des seniors reste, dans le département, inférieur à ceux que l'on observe dans le référentiel de comparaison.

L'observation des différents territoires révèle que les taux de pauvreté des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés à l'est du département sont globalement plus élevés, qu'il s'agisse de l'ensemble des ménages seniors comme des seniors seuls en particulier ► **figure 3**. Les territoires plus urbains tels que la métropole rouennaise et les agglomérations havraise et dieppoise font apparaître également des fragilités plus importantes alors que, à l'opposé, les CC Inter Caux Vexin, Campagne de Caux et Roumois Seine font état de conditions de vie plus préservées ► **figures 3 et 4**.

La pauvreté touche davantage les seniors les plus jeunes et les plus âgés

Si les situations de pauvreté apparaissent, pour les seniors, globalement plus fréquentes à l'est de la Seine-Maritime

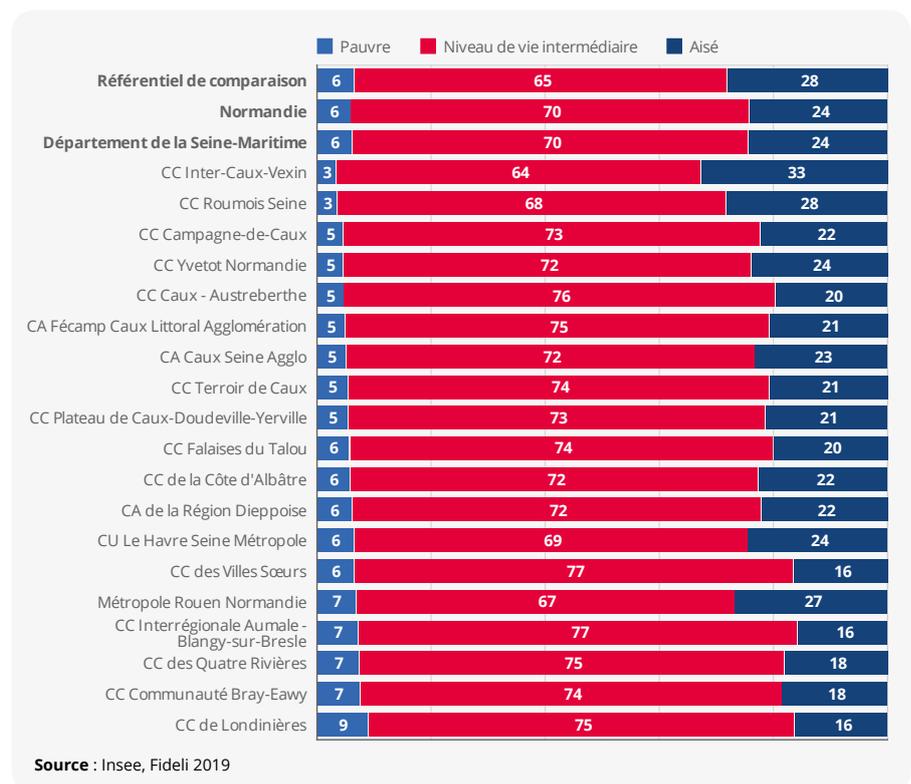
► **figure 4**, des différences sont également constatées en fonction des classes d'âge observées. En effet, les seniors de 60-69 ans sont plus nombreux à se trouver en situation de précarité que les 70-79 ans ► **figure 5**. Les 60-69 ans sont aussi plus nombreux à se trouver en situation de monoparentalité (12,6 %), avec un effet mécanique sur le calcul du niveau de vie. Pour les 70-79 ans, la fréquence d'un enfant au domicile est en effet moins marquée (5,4 %). S'agissant des seniors de plus de 80 ans, un effet de génération avec des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) moins favorisées peut expliquer un

surplus de situations de pauvreté pour les seniors de ces générations. Mais ce plus grand nombre de personnes en situation de pauvreté peut également résulter d'une plus grande part de personnes seules, laquelle est liée au décès du conjoint qui, à ces âges, est plus souvent déjà intervenu.

Les ménages seniors moins souvent propriétaires en Seine-Maritime, notamment en milieu urbain

Le niveau de vie des personnes âgées conditionne aussi, en large partie, leur statut d'occupation du logement ► **figure 6**. De ce point de vue, les seniors de Seine-Maritime sont moins souvent propriétaires (65,4 %) que leurs homologues du référentiel auxquels ils sont comparés (73,2 %). Cet écart est plus important pour les seniors (- 7,8 points) que celui observé pour l'ensemble des ménages de Seine-Maritime (- 4,2 points). Si l'on se restreint aux seuls ménages seniors vivant sous le seuil de pauvreté, cet écart s'accroît encore puisqu'ils ne sont que 36,9 % à posséder leur logement dans le département contre 47,5 % pour les territoires de comparaison (- 10,6 points). La Seine-Maritime est donc confrontée à une vraie singularité s'agissant du statut d'occupation des personnes âgées qui, une fois sur trois, ne sont que locataires du logement qu'ils occupent alors qu'ils ne sont qu'un senior sur quatre dans les départements du référentiel observé.

► 3. Répartition de la population vivant dans les ménages seniors par tranche de niveau de vie selon l'EPCI



Sans surprise, c'est dans les territoires les plus urbains que la part de propriétaires est la plus faible, qu'il s'agisse de l'ensemble des ménages seniors comme des ménages seniors les plus modestes. Seuls 58,5 % des seniors possèdent leur logement dans la CA de la Région Dieppoise (30,3 % des seniors en situation de pauvreté), 60,1 % dans la Métropole Rouen Normandie (26,1 % des seniors pauvres) et 60,8 % dans la CU Le Havre Seine Métropole (28,3 % des ménages seniors pauvres).

En revanche, dans certains territoires comme la CC Inter-Caux-Vexin et la CC Campagne-de-Caux, les parts de ménages propriétaires sont particulièrement élevées, qu'il s'agisse des seniors ou des ménages seniors pauvres. Dans ces EPCI, plus de sept ménages seniors pauvres sur dix sont propriétaires de leur logement.

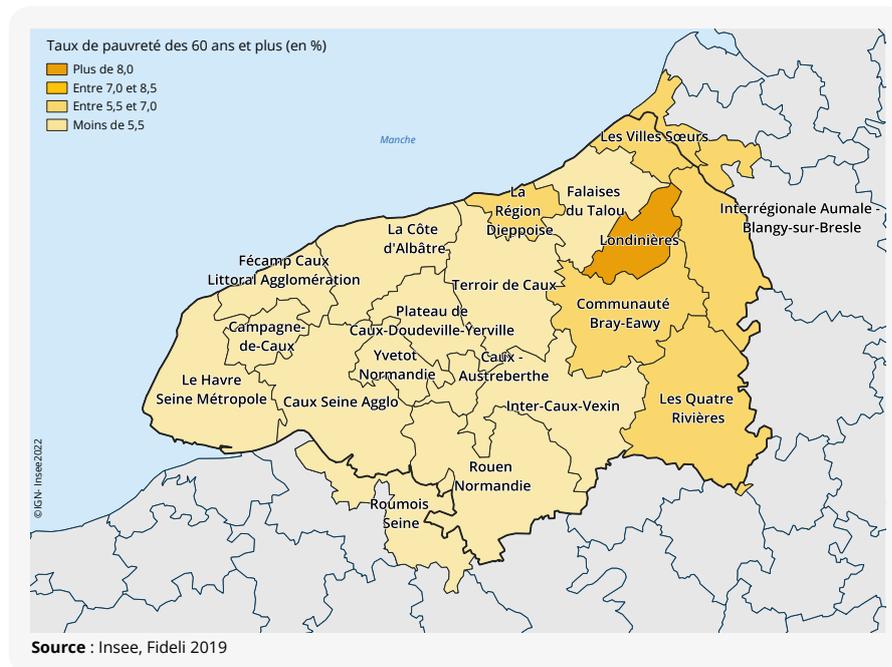
Les ménages seniors pauvres occupent plus souvent des logements anciens

Les logements de la Seine-Maritime, comme ceux de l'ensemble de la Normandie, sont globalement moins récents que ceux du référentiel de comparaison ► **figure 7**. Près d'un ménage sur deux habite un logement construit avant 1970 dans le département de Seine-Maritime, contre moins de quatre ménages sur dix dans le référentiel de comparaison. Les ménages seniors les plus pauvres résident de manière plus fréquente dans des logements anciens : 56,4 % habitent dans des logements datant d'avant 1970 (ils ne sont que 51,7 % dans le référentiel, soit un écart de près de 5 points). Ces différences sont encore plus marquées pour l'ensemble des ménages seniors, même si ceux-ci ne résident pas majoritairement dans les logements anciens. Ainsi, 48,3 % des logements occupés par les ménages seniors du département de Seine-Maritime ont été construits avant 1970 contre 40,5 % dans le référentiel de comparaison, soit une différence de 8 points.

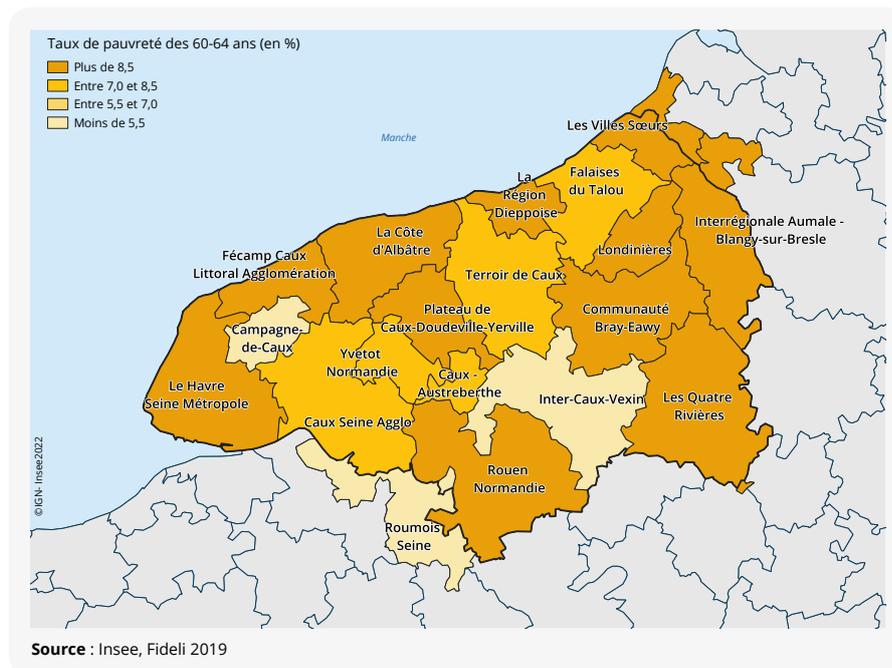
Entre 2015 et 2020, le nombre d'infirmier(ère)s installé(e)s dans le département de Seine-Maritime augmente, le nombre de médecins diminue

Les conditions de vie des seniors peuvent également varier en fonction de l'accès aux soins, lui-même conditionné par l'offre dans les territoires. S'agissant des besoins les plus courants pour les personnes âgées, à savoir l'accès à un médecin généraliste et/ou à un(e) infirmier(ère), le nombre de professionnels évolue différemment entre ces catégories de soignants et entre les territoires.

► 4a. Taux de pauvreté des seniors



► 4b. Taux de pauvreté des seniors



En 2020, en Seine-Maritime, 184 communes bénéficient de l'implantation d'un(e) infirmier(ère), soit 21 communes de plus qu'en 2015 ► **figure 8**. Dans toutes les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) du département, le nombre de communes dotées d'infirmier(ère)s est en progression, même si certaines d'entre elles voient quelques communes de leur territoire en perdre aussi sur la période.

Le nombre de médecins généralistes diminue sur la période. En effet, 155 communes étaient dotées d'un praticien en 2015, elles ne sont plus que 149 en 2020

► **figure 9**. Ce recul affecte exclusivement les UTAS de Dieppe-Neufchâtel-en-Bray (- 3), Entre Seine-et-Mer (- 3) et Le Havre Pointe de Caux (- 1).

74 % des communes de Seine-Maritime n'accueillent pas d'infirmier(ère), 79 % n'ont aucun médecin

Les communes les plus rurales restent très majoritairement dénuées de personnels de santé ► **figure 10**. L'évolution de la démographie médicale entre 2015 et 2020

ne change pas fondamentalement la situation de ces territoires.

Les infirmier(ère)s sont absent(e)s de 524 communes sur les 708 que compte le département de Seine-Maritime. Dans les UTAS Entre Seine-et-Mer et Dieppe-Neufchâtel-en-Bray, ce sont respectivement 78,0 % et 84,3 % des communes de ces territoires qui n'accueillent aucun praticien. Au total, 60 000 seniors vivent dans une commune ne disposant d'aucun(e) infirmier(ère) sur son territoire, avec des effectifs allant de 5 250 seniors pour l'UTAS Boucles de Seine à près de 23 000 pour celle de Dieppe-Neufchâtel-en-Bray.

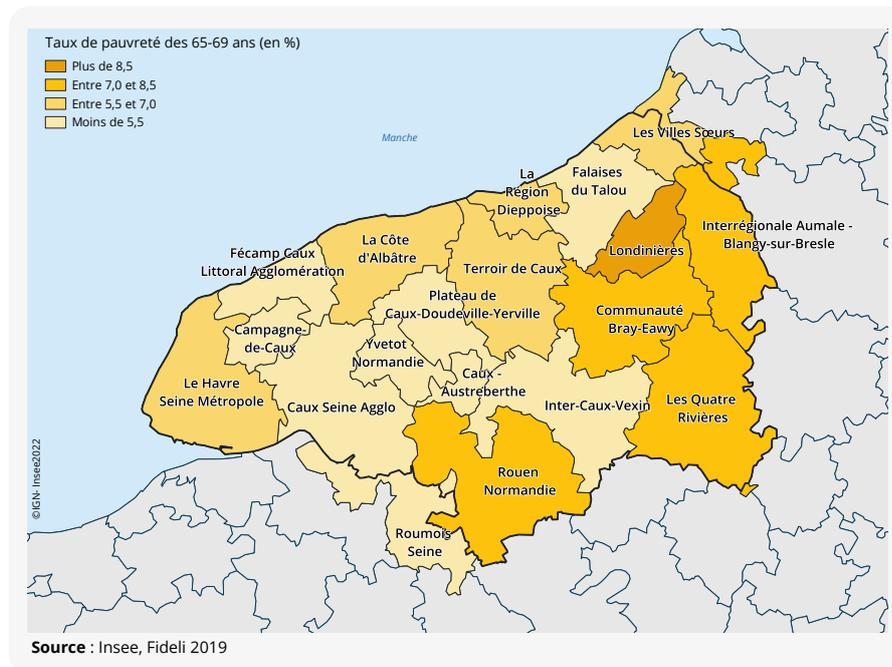
La présence des médecins généralistes est un peu moins fréquente : 559 communes sont totalement dépourvues de praticiens en Seine-Maritime ► **figure 11**. Du point de vue de la couverture territoriale, la hiérarchie des UTAS reste identique à celle des infirmier(ère)s avec, par ordre croissant de communes sans aucun médecin généraliste, les UTAS Boucles de Seine (51,0 %), Rouen (60,0 %), Le Havre Pointe de Caux (77,6 %), Entre Seine-et-Mer (85,5 %) et Dieppe-Neufchâtel-en-Bray (86,4 %). En cohérence avec un nombre de communes dénuées de praticiens plus élevé que pour les infirmier(ère)s, plus de 68 500 seniors résident en Seine-Maritime dans une commune sans aucun médecin généraliste.

Les temps d'accès aux professionnels de santé sont relativement longs au sein des territoires de l'est du département

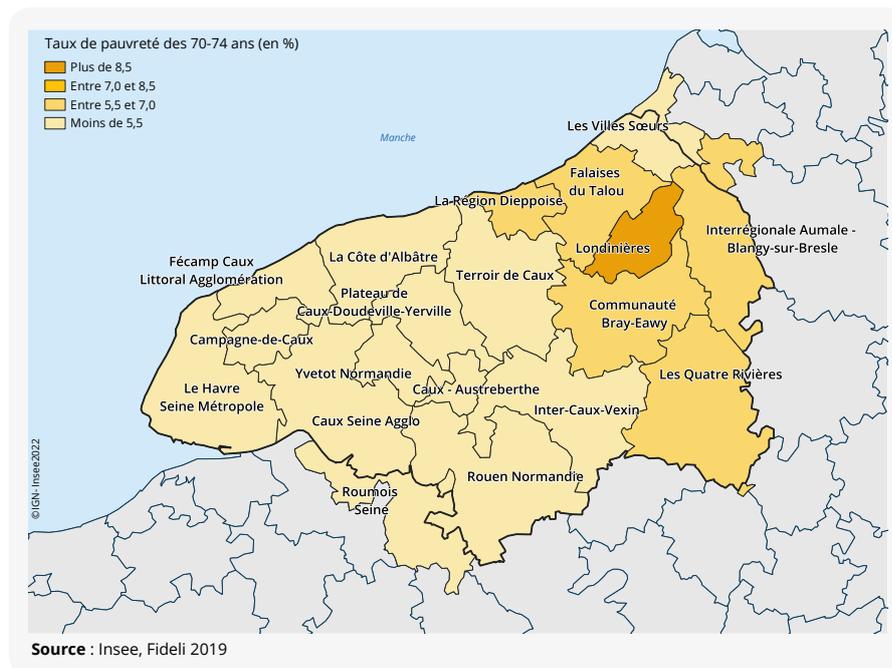
Sans surprise et au regard du nombre de communes dépourvues de médecins généralistes et d'infirmier(ère)s en 2020, c'est dans les UTAS Dieppe-Neufchâtel-en-Bray et Entre Seine-et-mer ► **figures 12 et 13** que les temps d'accès à ces praticiens sont les plus importants. Ces territoires regroupent la plupart des communes pour lesquelles il faut plus de 10 minutes, par la route, en véhicule individuel et en heures creuses, pour accéder à l'un ou l'autre de ces professionnels de santé.

L'accessibilité aux soins pour les personnes âgées, et plus globalement de la population du département de Seine-Maritime, ne peut pas être mesurée uniquement à l'aune de la présence d'un praticien sur la commune, ou encore du temps de trajet qu'il faut effectuer pour y accéder. Les ratios de médecin par habitant, au sein des différentes UTAS, présentent en effet une hiérarchie relativement différente de celle observée en termes de part de communes bénéficiant de la présence d'un praticien. Ainsi, l'UTAS Dieppe-Neufchâtel-en-Bray fait état d'un

► 4c. Taux de pauvreté des seniors



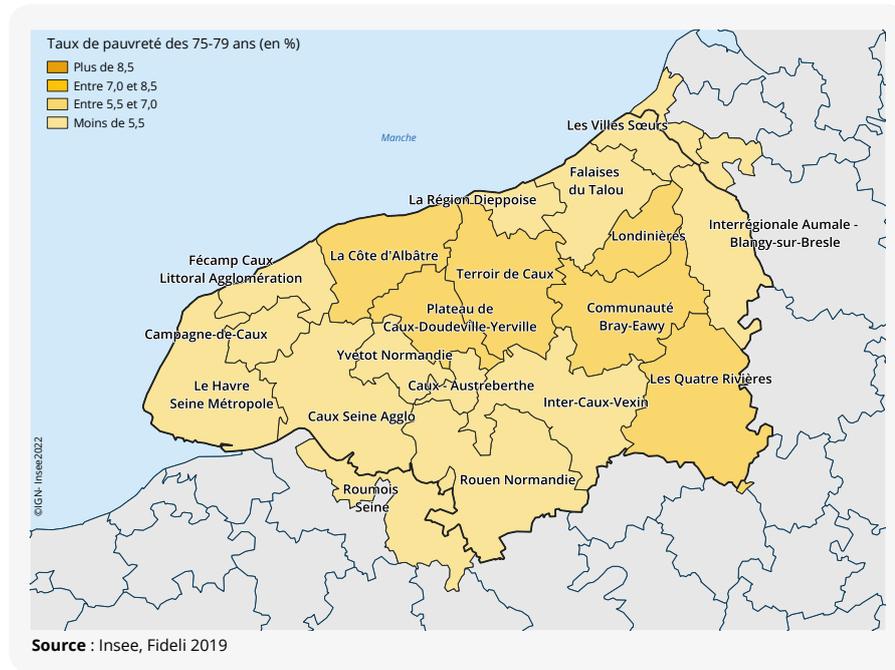
► 4d. Taux de pauvreté des seniors



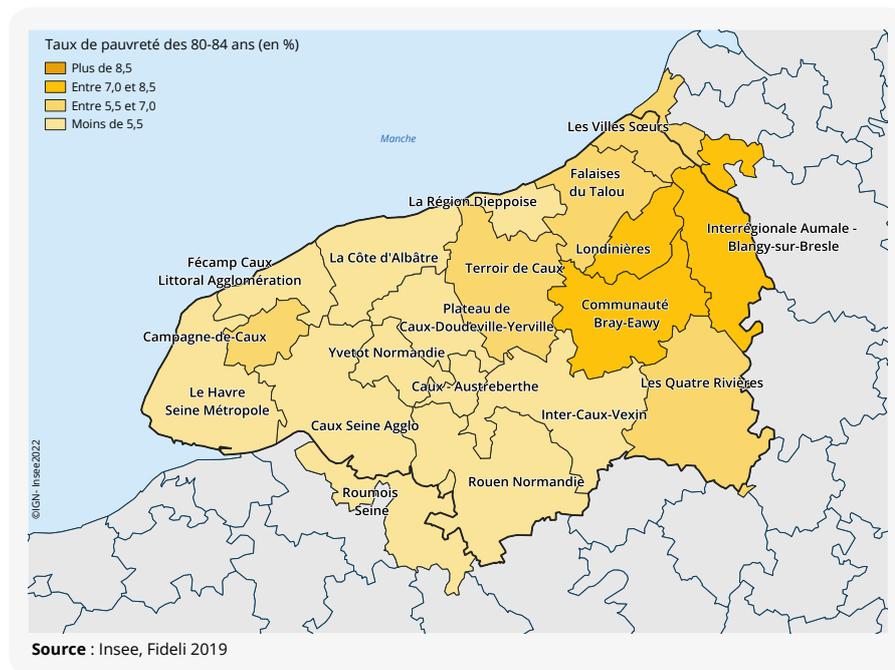
médecin pour 920 habitants, le niveau le plus favorable après l'UTAS de Rouen (1 pour 887 habitants), laquelle est plus urbaine et *a priori* plus attractive pour l'installation de personnels de santé. Pour autant, la densité de population au sein de l'UTAS de Rouen est telle que celle-ci assure une plus grande stabilité de ce ratio en cas de nouvelle installation ou de départ d'un médecin alors que, à l'inverse, la très faible densité d'une large partie du Pays de Bray pourrait conduire à une volatilité plus importante de ce rapport en cas de fluctuation du nombre de praticiens ► **figure 14**.

Cette approche de la couverture des besoins par le ratio praticien/habitant révèle, s'agissant des infirmier(ère)s, des résultats dont la hiérarchie est également redéfinie. L'UTAS de Rouen apparaît la moins bien dotée, avec un praticien pour 1 182 habitants, nettement moins que pour les autres territoires, alors que celle-ci présentait l'une des parts de communes non couvertes les plus faibles après Boucles de Seine. Selon cette approche, c'est l'UTAS Le Havre Pointe de Caux qui apparaît la mieux dotée (1 pour 712 habitants) alors qu'elle présentait la 3^e part la plus élevée en termes de communes non couvertes.

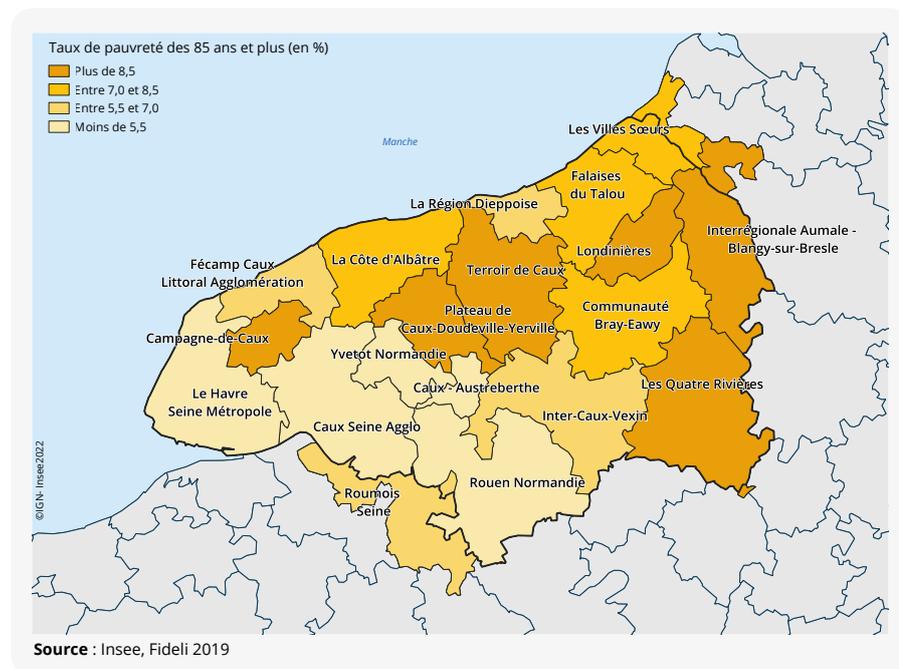
► 4e. Taux de pauvreté des seniors



► 4f. Taux de pauvreté des seniors



► 4g. Taux de pauvreté des seniors



► 5. Taux de pauvreté des seniors par mode de cohabitation et par EPCI

	Personne seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Autres types de ménage	Tous types de ménage
CA Caux Seine Agglo	11,6	2,8	6,4	21,8	5,1	5,0
Métropole Rouen Normandie	13,7	4,5	10,2	24,7	12,5	6,7
CC Roumois Seine	8,6	1,8	3,1	11,9	2,8	3,4
CC Terroir de Caux	12,8	2,9	4,3	16,0	6,3	5,3
CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle	14,9	4,8	7,9	21,8	6,5	7,2
CC des Quatre Rivières	14,0	4,1	7,9	24,5	5,8	7,3
CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	12,5	3,0	6,4	25,0	7,2	4,8
CC de la Côte d'Albâtre	11,3	3,1	5,9	22,9	4,6	5,7
CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	11,7	2,9	4,3	18,8	2,5	5,3
CC Communauté Bray-Eawy	14,2	4,8	7,2	23,5	10,4	7,4
CC Inter-Caux-Vexin	9,7	1,5	2,6	12,2	4,8	3,2
CU Le Havre Seine Métropole	13,6	3,8	8,1	26,5	9,9	6,4
CC Campagne-de-Caux	9,9	2,0	3,1	14,5	2,8	4,5
CC des Villes Sœurs	13,5	3,8	8,5	24,6	9,3	6,4
CC de Londinières	15,3	7,7	8,8	16,3	11,1	8,9
CC Yvetot Normandie	11,6	2,4	5,5	22,1	6,7	4,6
CC Caux - Austreberthe	12,6	2,4	5,1	19,6	7,5	4,6
CC Falaises du Talou	10,8	3,3	5,3	17,5	8,7	5,6
CA de la Région Dieppoise	14,3	4,0	12,2	28,9	9,3	6,0
Département de la Seine-Maritime	13,3	3,7	7,9	24,2	9,8	6,1
Normandie	13,0	3,5	8,1	24,6	10,7	5,8
Référentiel de comparaison	13,9	4,3	8,8	23,1	11,2	6,5
Répartition des ménages de la Seine-Maritime	44,0	41,7	7,2	4,1	3,0	100,0

Source : Insee, Fideli 2019

► 6. Répartition des ménages selon le statut d'occupation et le type de logement par EPCI

	Propriétaires			Occupant une maison		
	Ensemble des ménages	Ménages seniors	Ménages seniors pauvres	Ensemble des ménages	Ménages seniors	Ménages seniors pauvres
CA Caux Seine Agglo	64,4	71,5	43,6	79,1	79,5	60,1
Métropole Rouen Normandie	47,1	60,1	26,1	47,4	54,7	29,1
CC Roumois Seine	79,9	86,4	69,7	94,8	95,5	90,5
CC Terroir de Caux	74,3	78,9	63,7	92,8	93,4	86,5
CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle	70,4	78,4	63,2	91,1	93,0	84,9
CC des Quatre Rivières	66,6	73,2	59,1	82,9	84,5	73,8
CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	59,7	67,8	47,3	71,1	72,4	55,6
CC de la Côte d'Albâtre	62,6	70,2	50,3	88,3	88,1	75,5
CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	73,2	77,5	61,7	91,9	91,2	83,3
CC Communauté Bray-Eawy	69,7	76,4	59,5	86,9	88,5	82,7
CC Inter-Caux-Vexin	80,5	85,4	71,4	93,9	94,4	88,8
CU Le Havre Seine Métropole	51,0	60,8	28,3	45,5	49,5	24,7
CC Campagne-de-Caux	79,3	82,6	74,8	92,3	91,3	89,4
CC des Villes Sœurs	66,3	76,0	54,4	79,3	81,7	68,6
CC de Londinières	73,2	79,9	72,4	95,1	95,3	98,1
CC Yvetot Normandie	58,1	67,0	45,0	74,4	74,6	56,2
CC Caux - Austreberthe	56,1	62,9	29,1	71,8	73,0	41,4
CC Falaises du Talou	75,5	83,6	64,7	94,1	95,2	88,2
CA de la Région Dieppoise	47,3	58,5	30,3	51,7	55,7	33,5
Département de la Seine-Maritime	55,2	65,4	36,9	59,9	64,4	43,6
Normandie	60,3	70,6	46,5	70,6	75,2	59,0
Référentiel de comparaison	59,4	73,2	47,5	60,1	68,8	53,0

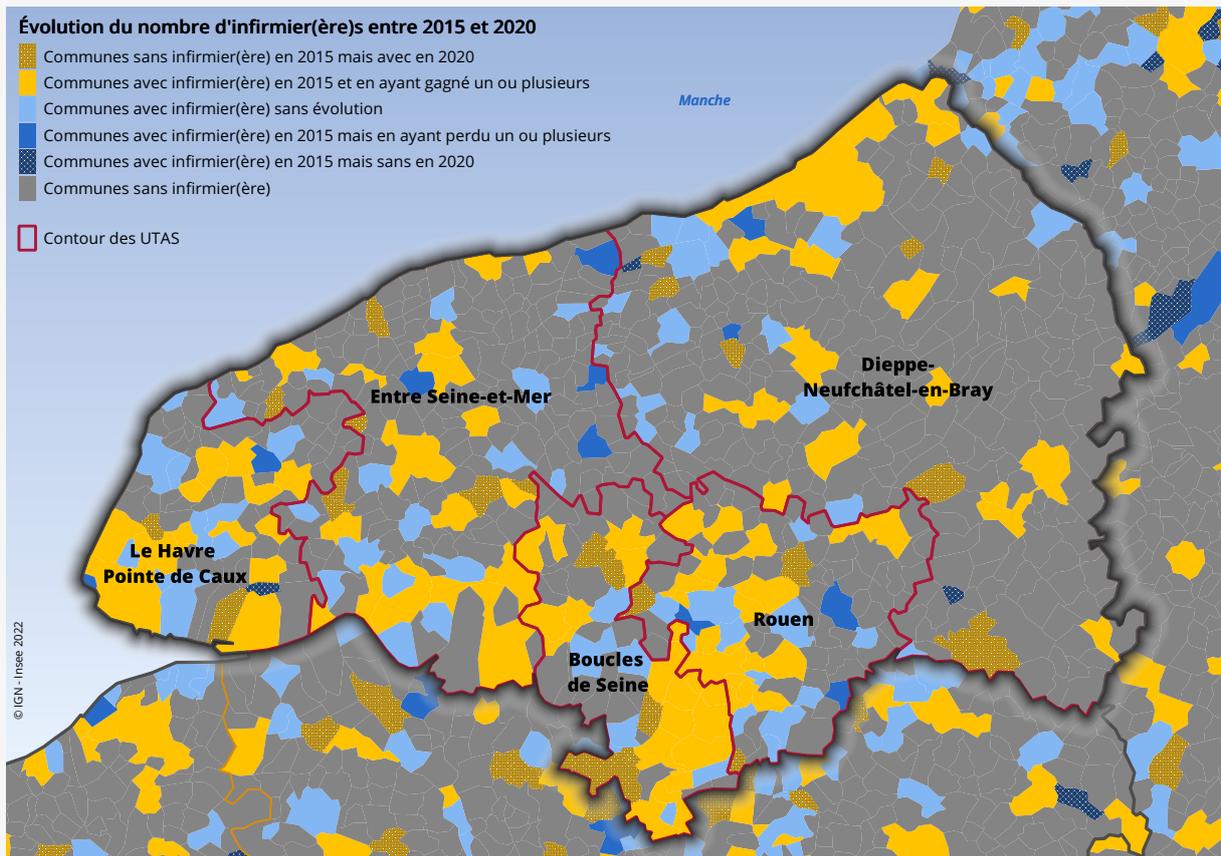
Source : Insee, Fideli 2019

► 7. Répartition des ménages selon l'ancienneté de leur logement par EPCI

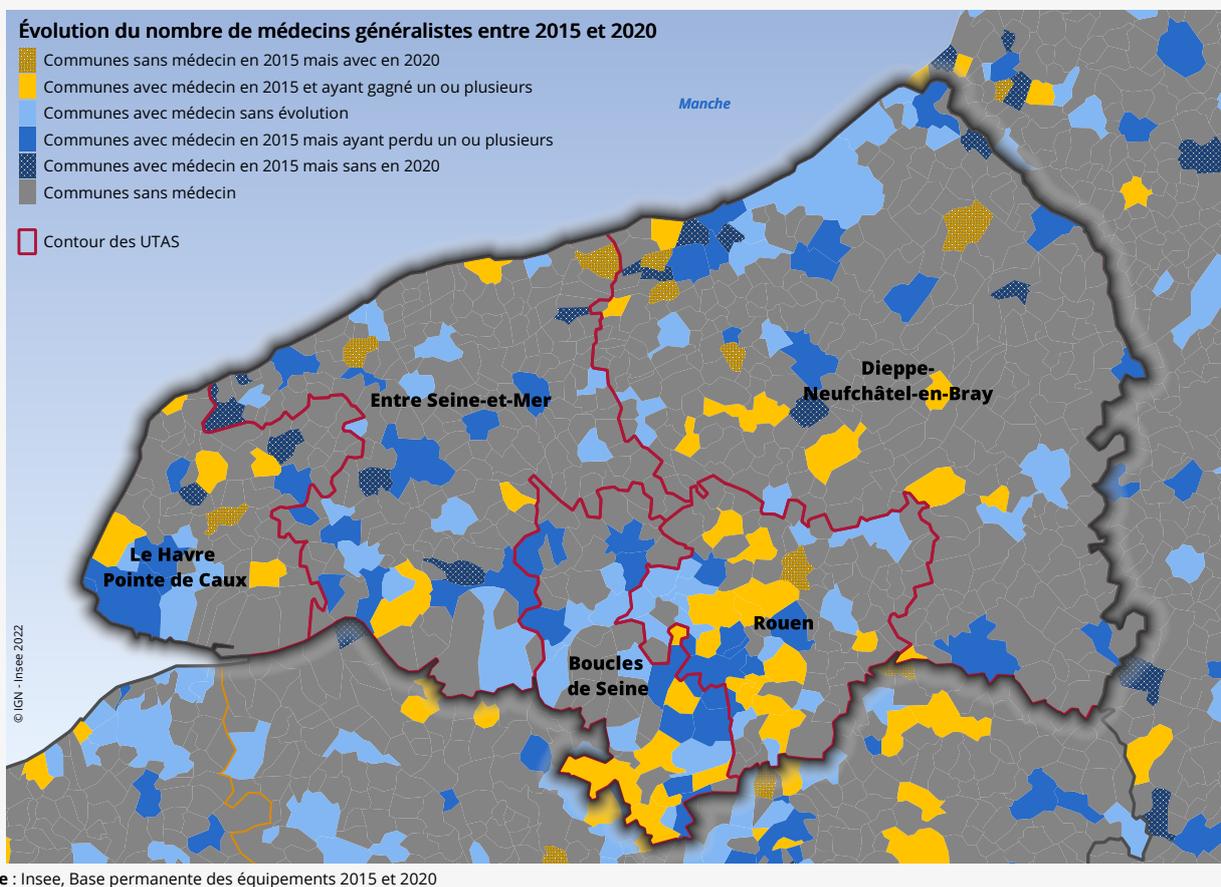
	Ensemble des ménages			Ménages seniors			Ménages seniors pauvres		
	Avant 1970	Après 1970	Non renseigné	Avant 1970	Après 1970	Non renseigné	Avant 1970	Après 1970	Non renseigné
CA Caux Seine Agglo	44,1	51,2	4,7	46,2	48,9	4,9	53,7	37,7	8,6
Métropole Rouen Normandie	45,7	51,2	3,1	46,8	50,3	2,9	53,0	43,7	3,3
CC Roumois Seine	30,8	68,9	0,3	36,0	63,7	0,3	52,3	47,7	0,0
CC Terroir de Caux	43,3	56,3	0,5	49,4	50,3	0,3	61,8	37,5	0,7
CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle	54,8	44,3	0,9	58,9	40,4	0,7	70,7	27,8	1,4
CC des Quatre Rivières	53,2	44,7	2,1	55,9	42,4	1,7	60,8	36,0	3,3
CA Fécamp Caux Littoral Agglomération	52,2	41,6	6,2	54,9	38,8	6,2	62,1	27,8	10,1
CC de la Côte d'Albâtre	42,9	53,2	3,8	49,5	46,4	4,1	54,1	36,5	9,3
CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	39,3	58,7	2,0	45,3	52,3	2,4	52,2	43,5	4,3
CC Communauté Bray-Eawy	51,3	47,8	0,9	56,1	43,3	0,6	67,0	32,0	1,0
CC Inter-Caux-Vexin	34,3	64,8	0,9	37,5	61,5	1,0	58,9	40,1	1,1
CU Le Havre Seine Métropole	50,7	39,4	10,0	50,7	38,8	10,5	57,6	29,1	13,3
CC Campagne-de-Caux	39,5	59,1	1,4	40,9	57,1	2,0	53,7	46,3	0,0
CC des Villes Sœurs	50,4	48,1	1,5	52,9	45,7	1,4	60,9	37,4	1,7
CC de Londinières	57,2	41,7	1,1	62,9	36,1	1,0	75,2	24,8	0,0
CC Yvetot Normandie	36,5	57,2	6,3	38,4	53,6	8,0	47,7	40,4	11,9
CC Caux - Austreberthe	38,7	59,6	1,7	40,0	59,3	0,7	54,2	44,1	1,8
CC Falaises du Talou	40,2	59,6	0,2	46,7	53,2	0,1	63,1	36,9	0,0
CA de la Région Dieppoise	51,1	46,9	2,0	51,8	46,5	1,7	58,6	39,1	2,2
Département de la Seine-Maritime	46,4	49,2	4,4	48,3	47,3	4,4	56,4	37,8	5,8
Normandie	45,3	52,5	2,2	47,8	50,2	2,1	58,7	38,5	2,8
Référentiel de comparaison	37,4	61,2	1,4	40,5	58,2	1,4	51,7	46,2	2,1

Source : Insee, Fideli 2019

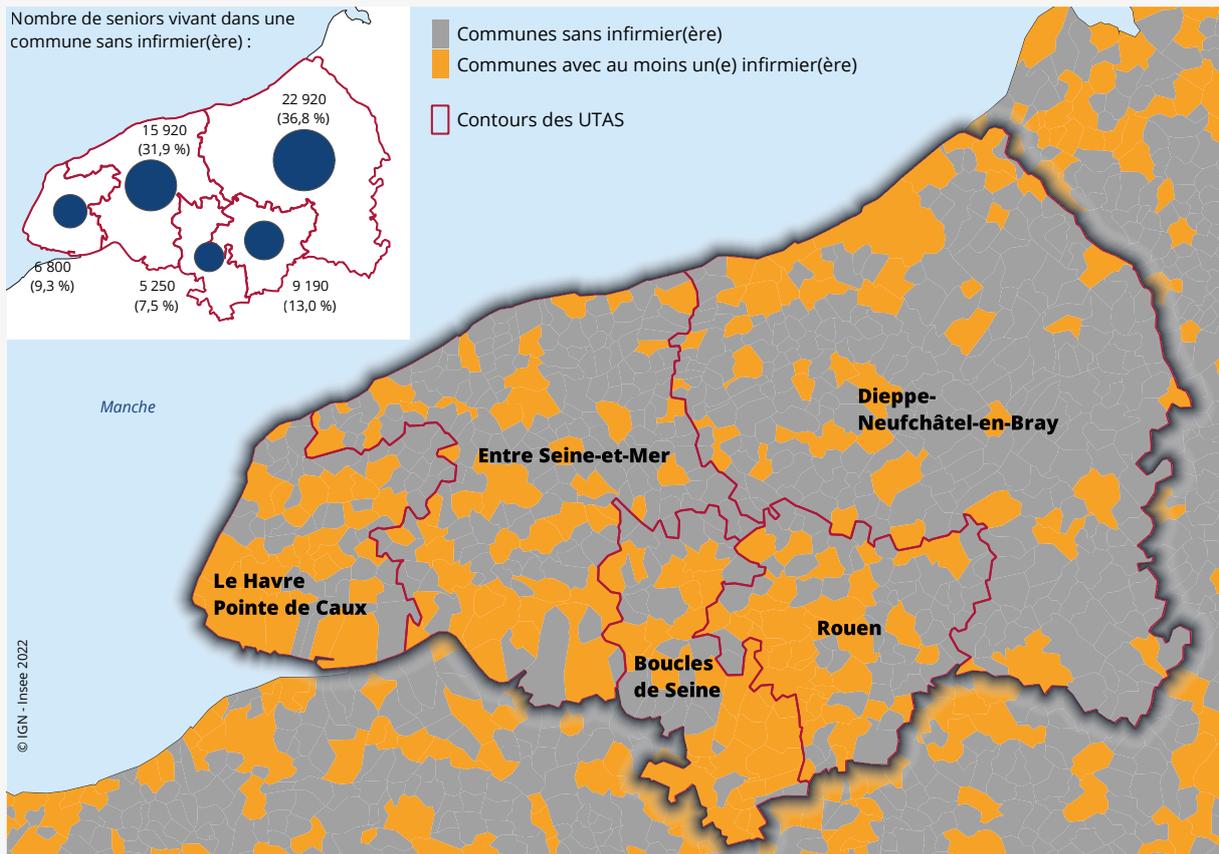
► 8. Évolution du nombre d'infirmier(ères) en Seine-Maritime entre 2015 et 2020



► 9. Évolution du nombre de médecins généralistes en Seine-Maritime entre 2015 et 2020

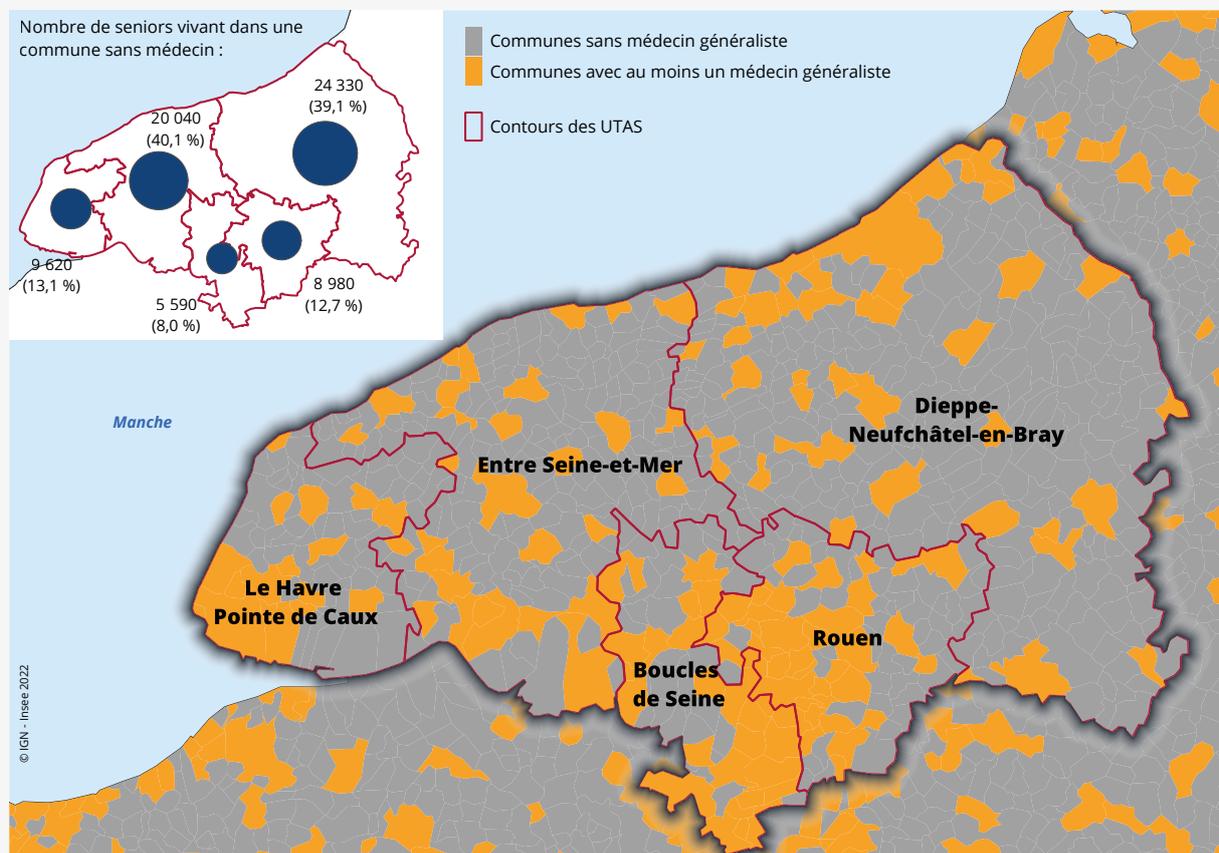


► 10. Infirmier(ères) et populations seniors en Seine-Maritime en 2020



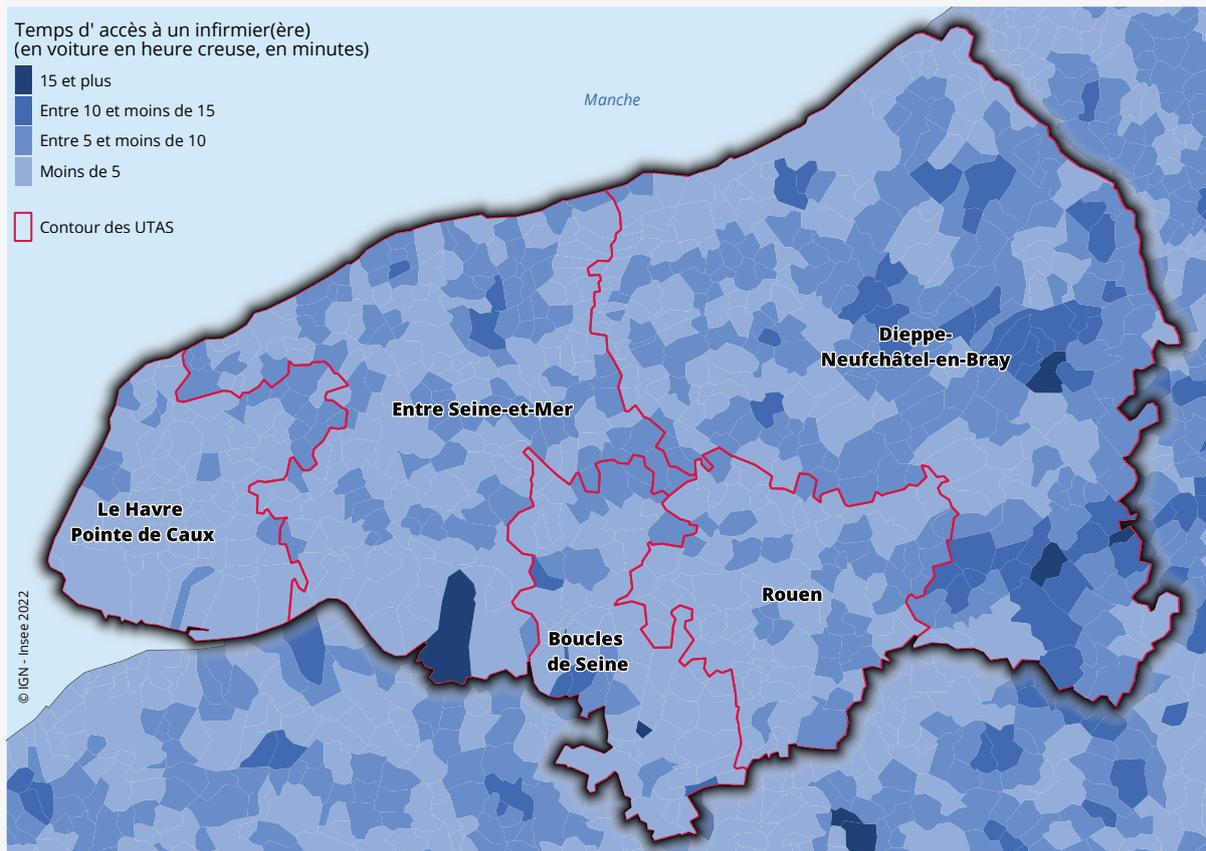
Source : Insee, Base permanente des équipements 2020

► 11. Médecins généralistes et populations seniors en Seine-Maritime en 2020



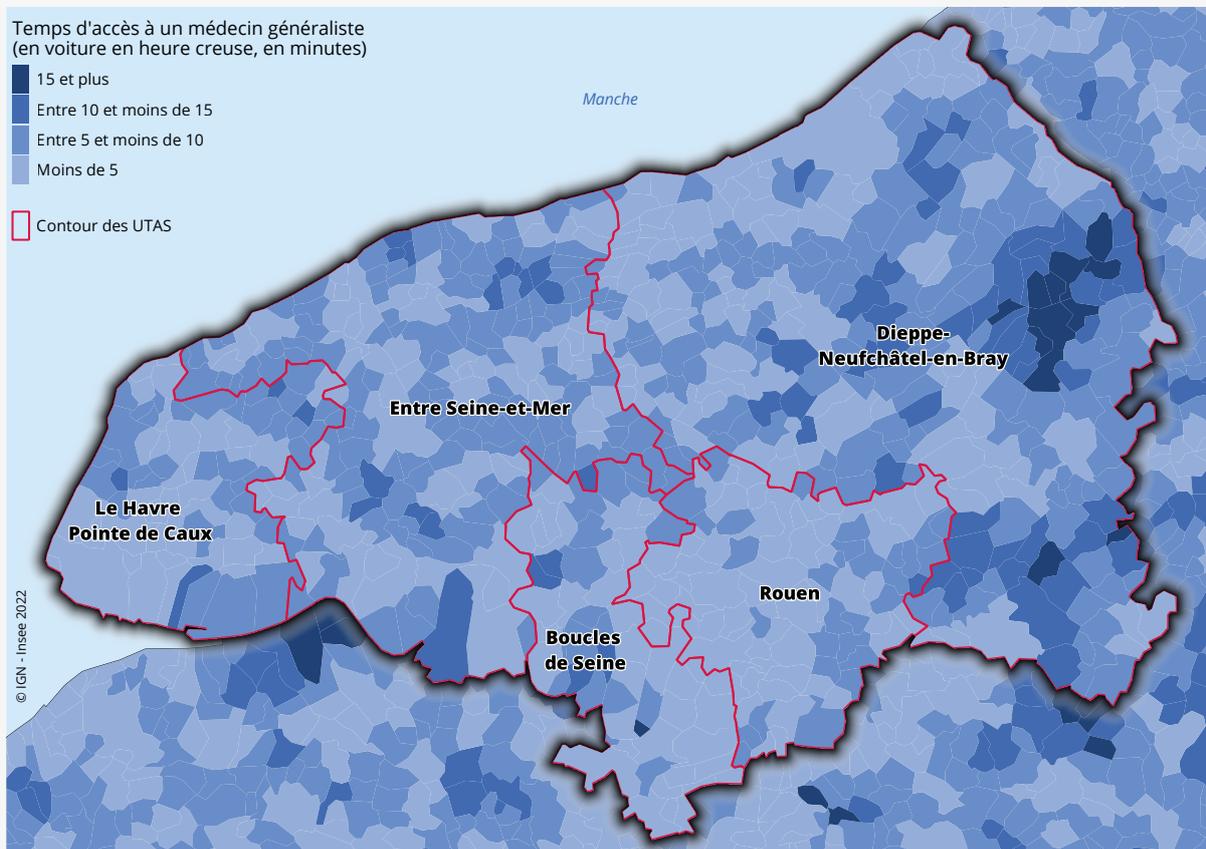
Source : Insee, Base permanente des équipements 2020

► 12. Temps d'accès aux infirmier(ères) en Seine-Maritime en 2020



Source : Insee, Base permanente des équipements 2020

► 13. Temps d'accès aux médecins généralistes en Seine-Maritime en 2020



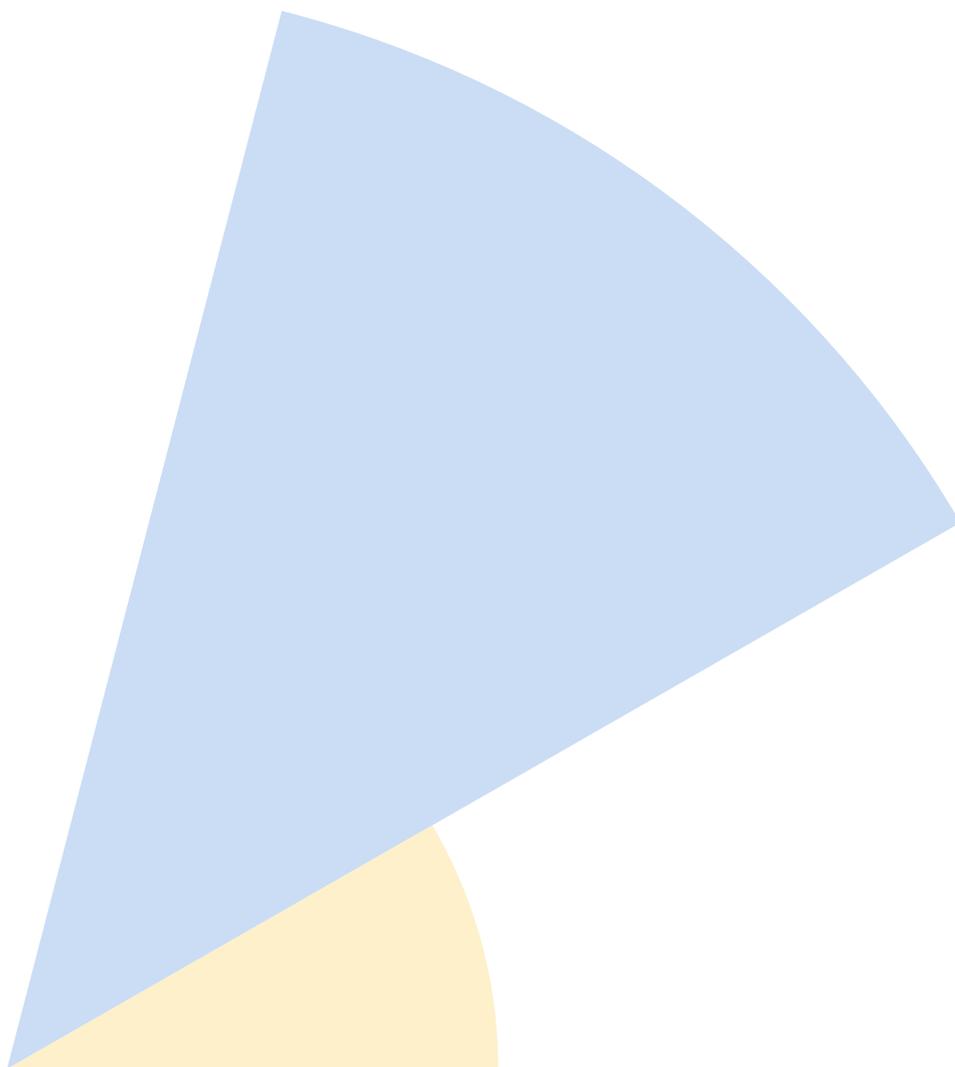
Source : Insee, Base permanente des équipements 2020

► 14. Nombre de médecins et d'infirmier(ères), par UTAS et par habitant en Seine-Maritime en 2020

UTAS	Médecin généraliste	Infirmier(ère)	Population totale en 2018	Nombre d'habitants par médecin	Nombre d'habitants par infirmier(ère)
Boucles de Seine	238	310	276 666	1 162	892
Dieppe-Neufchâtel en Bray	228	240	209 705	920	874
Entre Seine-et-Mer	121	226	187 606	1 550	830
Le Havre Pointe de Caux	232	399	283 971	1 224	712
Rouen	336	252	297 935	887	1 182
Total Seine-Maritime	1 155	1 427	1 255 883	1 087	880

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020

74 600 seniors supplémentaires à l'horizon 2050 en Seine-Maritime



74 600 seniors supplémentaires à l'horizon 2050 en Seine-Maritime

En Seine-Maritime, si la proportion des seniors représente 26,6 % de la population en 2020, celle-ci pourrait atteindre 33 % en 2050. L'augmentation du nombre de seniors sera particulièrement importante d'ici 2030, avec le glissement en âge de générations plus nombreuses nées avant 1970. Après 2030, le nombre de seniors devrait continuer d'augmenter mais moins rapidement. En 2020, 15,1 % des Seinomarins âgés de 60 ans ou plus, soit 50 700 personnes, sont à des degrés divers confrontés à des problèmes de perte d'autonomie. Leur nombre pourrait augmenter de 16 % d'ici à 2030, un enjeu important en termes de maintien à domicile puisque au moins 80 % d'entre eux devraient y demeurer. 2 400 emplois à temps plein supplémentaires pourraient être nécessaires pour assurer la prise en charge de ces personnes en perte d'autonomie, principalement des emplois d'aide à domicile.

En 2020, la Seine-Maritime compte 335 600 habitants âgés de 60 ans ou plus, soit 26,6 % de la population du département, une part équivalente à celle de France métropolitaine (26,5 %). Mais cette part des seniors de 60 ans ou plus augmente chaque année. Cette classe d'âge ne représentait en effet que 19 % de la population seinomarine en 1999 et pourrait atteindre 33 % en 2050, avec un doublement du nombre de personnes de 85 ans ou plus (+ 110 % environ).

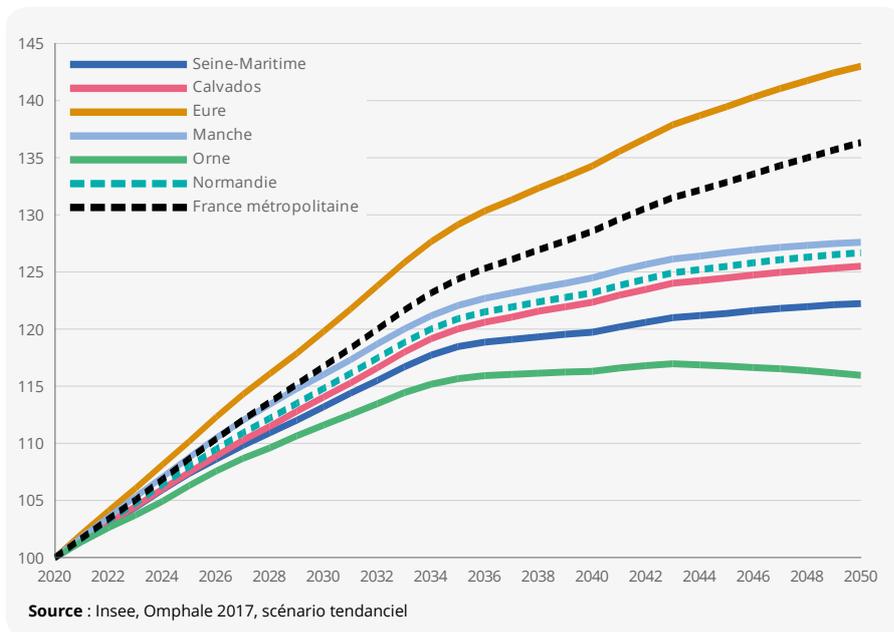
Le nombre de seniors augmenterait rapidement entre 2020 et 2030

Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient (**scénario tendanciel**), le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus progresserait de 22,2 % en Seine-Maritime à l'horizon 2050. La population des seniors passerait ainsi de 335 600 personnes en 2020 à un peu plus de 410 000 en 2050 ► **figure 15**. Cette augmentation proviendrait exclusivement du glissement en âge des générations et de la progression de l'espérance de vie. Les migrations résidentielles sont limitées dans cette catégorie d'âge et elles sont supposées rester équilibrées dans les hypothèses tendancielle posées pour réaliser les projections.

Le vieillissement démographique pourrait évoluer à un rythme relativement rapide jusqu'en 2035 ► **figure 16**. Près de 60 % de l'augmentation prévisionnelle du nombre de personnes âgées, à l'horizon 2050, interviendrait au

cours de la décennie 2020-2030 (soit + 44 250 personnes), du fait de l'arrivée aux âges seniors des générations plus nombreuses nées avant 1970. Après 2035, le nombre de seniors continuerait de progresser, mais plus lentement.

► 16. Évolution de la population âgée de 60 ans et plus - base 100 en 2020 - dans les départements normands



► 15. Évolution de la population âgée de 60 ans et plus dans les départements normands

	2020	Évolution 2020-2030		Évolution 2030-2040		Évolution 2040-2050		2050	Évolution 2020-2050	
		en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %		en nombre	en %
Seine-Maritime	335 600	44 250	13,2	21 920	5,8	8 410	2,1	410 180	74 580	22,2
Calvados	198 040	27 820	14,0	16 450	7,3	6 250	2,6	248 560	50 520	25,5
Manche	163 710	26 240	16,0	13 830	7,3	5 110	2,5	208 890	45 180	27,6
Eure	158 160	31 310	19,8	22 900	12,1	13 810	6,5	226 180	68 020	43,0
Orne	93 850	10 880	11,6	4 410	4,2	- 330	- 0,3	108 810	14 960	15,9
Normandie	949 360	140 500	14,8	79 510	7,3	33 250	2,8	1 202 620	253 260	26,7
France métropolitaine	17 369 600	2 904 900	16,7	2 054 700	10,1	1 350 700	6,0	23 679 900	6 310 300	36,3

Source : Insee, Omphale 2017, scénario tendanciel

Le volume de personnes arrivant aux âges seniors diminuerait et le nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans serait plus faible en 2050 qu'en 2020.

En 2020, les seniors représentent 26,6 % de la population de Seine-Maritime (contre 28,3 % dans l'ensemble de la région ► **figure 17**). Cette plus faible représentation résulte de la structure par âge de la population du territoire. La part des classes d'âge plus jeunes y est plus importante que dans les autres départements normands. Cela s'explique par la présence de formations universitaires attirant les jeunes de 18 à 25 ans, qui représentent 10,5 % de la population en 2020 contre 9,3 % pour l'ensemble de la région, mais aussi de pôles d'emploi importants qui attirent ou retiennent de jeunes actifs.

En 2050, la part des seniors dans la population atteindrait 33 %. La Seine-Maritime va donc vieillir parce que le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus va augmenter, mais aussi parce que le nombre d'enfants et d'adultes de moins de 60 ans devrait diminuer de près de 10 %.

Une croissance forte de la population des seniors quelles que soient les hypothèses

La croissance de la population des seniors de la Seine-Maritime dépend essentiellement de l'avancée en âge des générations déjà nées, notamment celles du baby-boom : elle sera donc importante, quelles que soient les hypothèses relatives à l'allongement de la vie ► **figure 18**. Des scénarios alternatifs relatifs à l'espérance de vie (**hypothèses haute et basse**), qui différeraient d'environ 2 ans en plus ou en moins par rapport au scénario tendanciel, aboutissent à un nombre de personnes âgées qui se situerait entre 389 000 et 444 000 en Seine-Maritime. Ces hypothèses correspondent à une augmentation du nombre de seniors comprise entre + 53 000 et + 108 000.

À partir de 2030, le nombre de seniors âgés de 85 ans devrait doubler

D'ici à 2050, la poursuite du vieillissement de la population est donc certaine et se traduira par un élargissement du sommet

de la pyramide des âges ► **figure 19**. Le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus va augmenter nettement, et plus particulièrement la classe d'âge des 85 ans et plus (née en 1965 ou avant), qui aura plus que doublé par rapport à 2020 ► **figure 20**. Dans tous les départements normands, l'augmentation du nombre de seniors de cette classe d'âge devrait être importante, allant de + 86,5 % dans l'Orne à + 140 % dans l'Eure. En France métropolitaine, le nombre de personnes de 85 ans ou plus progresserait de 113 % à l'horizon 2050.

En revanche, le nombre de jeunes seniors de 60 à 74 ans devrait diminuer, tout comme le nombre de personnes de moins de 60 ans. De plus, les générations nées à partir de 2020, et qui auront moins de 30 ans en 2050, devraient être moins nombreuses si l'indice conjoncturel de fécondité reste stable et inférieur à son niveau passé (1,81 enfant par femme).

La Région Dieppoise particulièrement vieillissante à l'horizon 2050

En 2020, les seniors représentent entre 24 et 28 % de la population totale dans 8 territoires sur 12 ► **définitions**. Dans les zones situées au sud du département telles que les zones de Rouen et d'Elbeuf, Caux Seine et Inter-Caux-Vexin, la proportion est inférieure à 26 % ► **figure 21**. En 2050, tous les territoires de la Seine-Maritime seraient concernés par une croissance de la population des seniors. L'augmentation irait de + 10 % pour Le Havre à + 36,6 % pour Terroir de Caux / Côte d'Albâtre. Ainsi, les seniors représenteraient plus de 30 % de la population de toutes les zones, hormis dans la zone d'Elbeuf (29,8 %) et dans celle de Rouen (29,2 %) d'ici 2050.

C'est au nord et à l'est du département, territoires déjà relativement âgés en 2020, que la part des seniors dans la population serait la plus importante en 2050, notamment au sein de la Région Dieppoise (47 %). D'après le scénario tendanciel, dans les zones de Bray-Eawy/Quatre rivières, Fécamp/Campagne de Caux, Villes-Soeurs/Talou/Aumale/Londinières et la Région Dieppoise, le vieillissement de la population serait accentué par la forte baisse de la population des moins de 60 ans. De plus, dans la région dieppoise et la zone de Bray-Eawy/Quatre rivières, les nombreuses arrivées de personnes de 60 ans et plus contribuent également au vieillissement de la population.

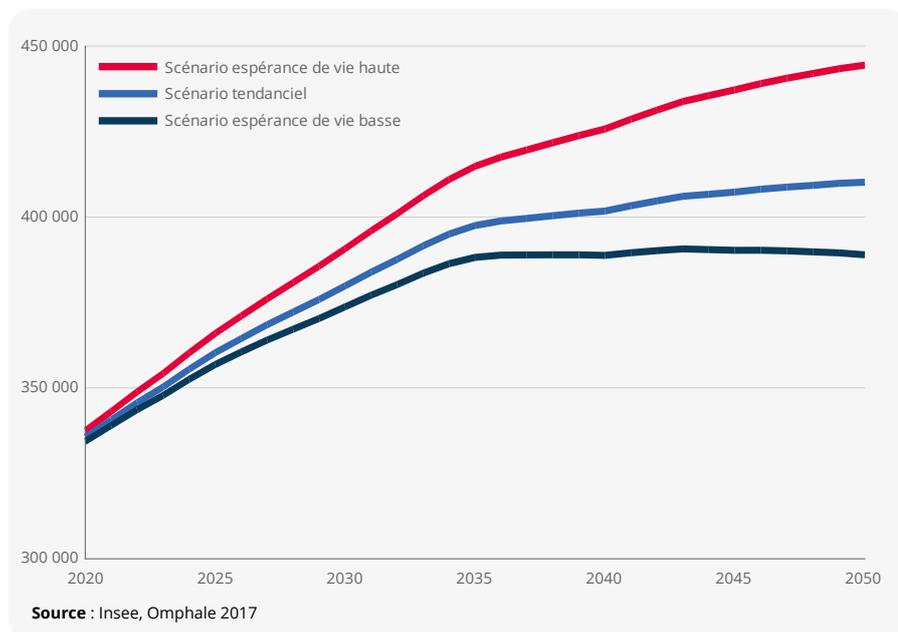
Mais pour l'ensemble des zones du département, le nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus augmentera

► 17. Évolution de la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans l'ensemble de la population

	2020	2030	2040	2050
Seine-Maritime	26,6	30,1	32,0	33,0
Calvados	28,5	32,5	34,9	36,2
Manche	32,6	38,0	40,9	42,5
Eure	25,6	29,8	32,7	34,7
Orne	33,3	38,2	40,6	41,4
Normandie	28,3	32,4	34,7	36,1
France métropolitaine	26,5	30,1	32,4	34,0

Source : Insee, Omphale 2017, scénario tendanciel

► 18. Évolution projetée du nombre de seniors dans la Seine-Maritime de 2020 à 2050 selon les scénarios démographiques



Source : Insee, Omphale 2017

fortement d'ici 2050, en particulier dans les zones Terroir de Caux/Côte d'Albâtre (+ 141 %), Inter-Caux-Vexin (+ 154 %), et dans la Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole (+ 161 %).

En 2020, environ 50 000 seniors sont en situation de dépendance

La perte d'autonomie ou dépendance se définit comme l'incapacité de réaliser, seul, tout ou partie des actes de la vie courante. En fonction de son intensité, la dépendance recouvre différentes situations. Celles-ci peuvent aller du besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, le ménage, la préparation des repas, jusqu'à l'altération grave des fonctions physiques et/ou cognitives, dans le cas de la **dépendance sévère** notamment.

En 2020, la dépendance touche 50 680 seniors en Seine-Maritime, dont 13 070 en situation de dépendance sévère ► **figure 22**. Le taux de dépendance des personnes âgées de 60 ans et plus en Seine-Maritime est équivalent à celui de l'ensemble de la région Normandie et de France métropolitaine.

Le département figure ainsi au 52^e rang des 96 départements métropolitains (par ordre croissant de taux de dépendance). Avec l'avancée en âge, la perte d'autonomie devient plus fréquente et tend à s'accroître. Elle affecte en effet 6,7 % des personnes âgées de 60 à 74 ans contre 30,9 % des 75 ans ou plus, avec plus de 30 % de ces derniers qui sont en situation de dépendance sévère. L'espérance de vie des femmes étant supérieure à celle des hommes (85,2 ans contre 79,2 en 2020), celles-ci passent davantage d'années en situation

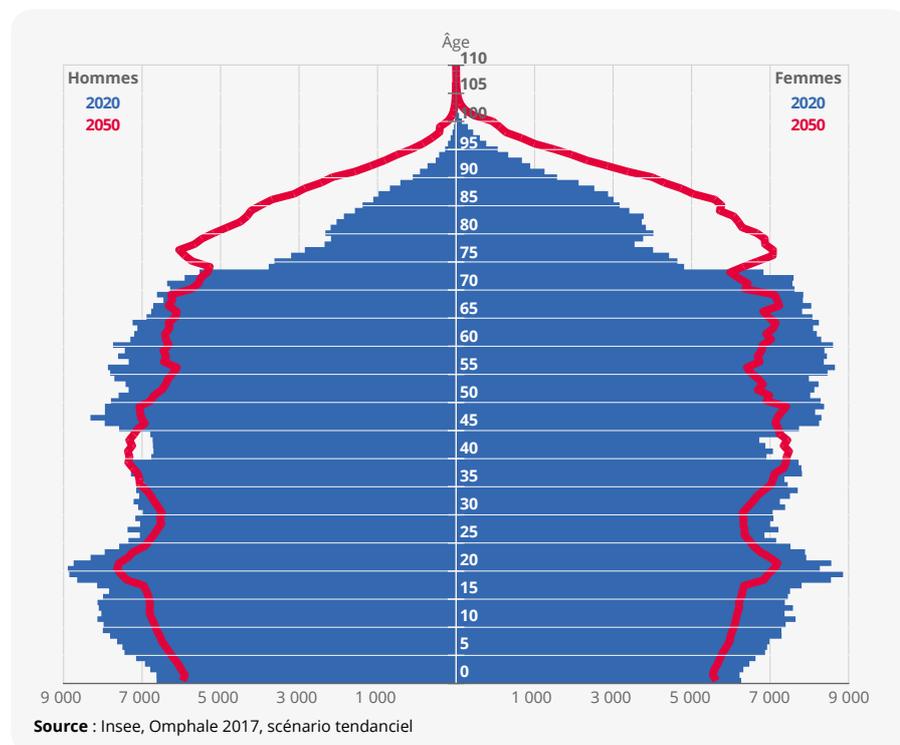
de perte d'autonomie. Par conséquent, parmi les seniors, 17,2 % des femmes sont touchées par la dépendance contre 12,3 % des hommes.

Les structures d'hébergement pour personnes âgées du département de la Seine-Maritime prennent très majoritairement en charge des personnes effectivement dépendantes (90,3 %), dont plus de la moitié est atteinte de dépendance sévère (55,5 %). Cependant, le maintien à domicile demeure le mode de vie le plus fréquent pour les personnes âgées en situation de dépendance puisque 80 % d'entre elles restent à domicile en 2020.

À l'horizon 2050, 19 700 personnes âgées supplémentaires en perte d'autonomie

La population dépendante pourrait augmenter de 39 % d'ici 2050, soit 19 700 personnes supplémentaires. Cette croissance serait plus rapide au cours des deux prochaines décennies, soit jusqu'en 2040. Entre 2020 et 2030, le nombre de seniors seinomarins dépendants progresserait de 7 900 personnes, puis de 9 400 entre 2030 et 2040 ► **figure 23**. En cohérence avec l'évolution de la structure par âge de la population senior, le nombre de seniors dépendants augmenterait parmi les personnes âgées de 75 ans et plus alors qu'il diminuerait parmi les personnes de 60 à 74 ans. S'agissant plus spécifiquement des seniors sévèrement dépendants, ceux-ci augmenteraient de 18,3 % d'ici 2050. La progression serait plus importante au cours de la décennie 2030-2040, puis leur nombre diminuerait légèrement entre 2040 et 2050. Le nombre de seniors sévèrement dépendants augmenterait donc moins rapidement que celui de l'ensemble des personnes dépendantes ► **figure 24**. En 2050, les seniors sévèrement dépendants représenteraient ainsi 21,9 % des seniors atteints de dépendance contre 25,8 % en 2020.

► 19. Pyramides des âges de la population de Seine-Maritime en 2020 et 2050



► 20. Évolution de la population par tranches d'âges en Seine-Maritime

	2020	Évolution 2020-2030		Évolution 2030-2040		Évolution 2040-2050		2050	Évolution 2020-2050	
		en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %		en nombre	en %
Moins de 50 ans	762 990	- 29 500	- 3,9	- 21 180	- 2,9	- 16 400	- 2,3	695 910	- 67 080	- 8,8
Entre 50 et 59 ans	161 020	- 14 240	- 8,8	- 3 600	- 2,5	- 6 790	- 4,7	136 390	- 24 630	- 15,3
Entre 60 et 64 ans	79 230	- 4 060	- 5,1	- 9 090	- 12,1	2 970	4,5	69 050	- 10 180	- 12,8
Entre 65 et 69 ans	74 780	- 210	- 0,3	- 1 320	- 1,8	- 4 500	- 6,1	68 750	- 6 030	- 8,1
Entre 70 et 74 ans	65 070	5 020	7,7	- 1 400	- 2,0	- 6 830	- 9,9	61 860	- 3 210	- 4,9
Entre 75 et 79 ans	40 160	22 860	56,9	2 080	3,3	970	1,5	66 070	25 910	64,5
Entre 80 et 84 ans	34 930	15 500	44,4	5 380	10,7	1 800	3,2	57 610	22 680	64,9
85 ans ou plus	41 430	5 140	12,4	26 270	56,4	14 000	19,2	86 840	45 410	109,6
Population de 60 ans et plus	335 600	44 250	13,2	21 920	5,8	8 410	2,1	410 180	74 580	22,2
Ensemble de la population	1 259 610	510	0,0	- 2 860	- 0,2	- 14 780	- 1,2	1 242 480	- 17 130	- 1,4

Source : Insee, Omphale 2017, scénario tendanciel

Entre 6 000 et 7 000 seniors dépendants supplémentaires à domicile d'ici 2030 ?

En 2020, 3,3 % des seniors vivent en structure d'hébergement, une part légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la Normandie (3,5 %). Parmi les seniors atteints de dépendance, 19,8 % vivent dans des structures d'hébergement. Si le nombre de places disponibles en structure d'hébergement était maintenu à son niveau de 2015, soit 10 780 places en Seine-Maritime, 44 050 seniors supplémentaires devraient vivre à domicile en 2030 par rapport au niveau de 2020, dont 7 040 personnes dépendantes ► **figure 25**. Dans ce scénario de stabilité du nombre de

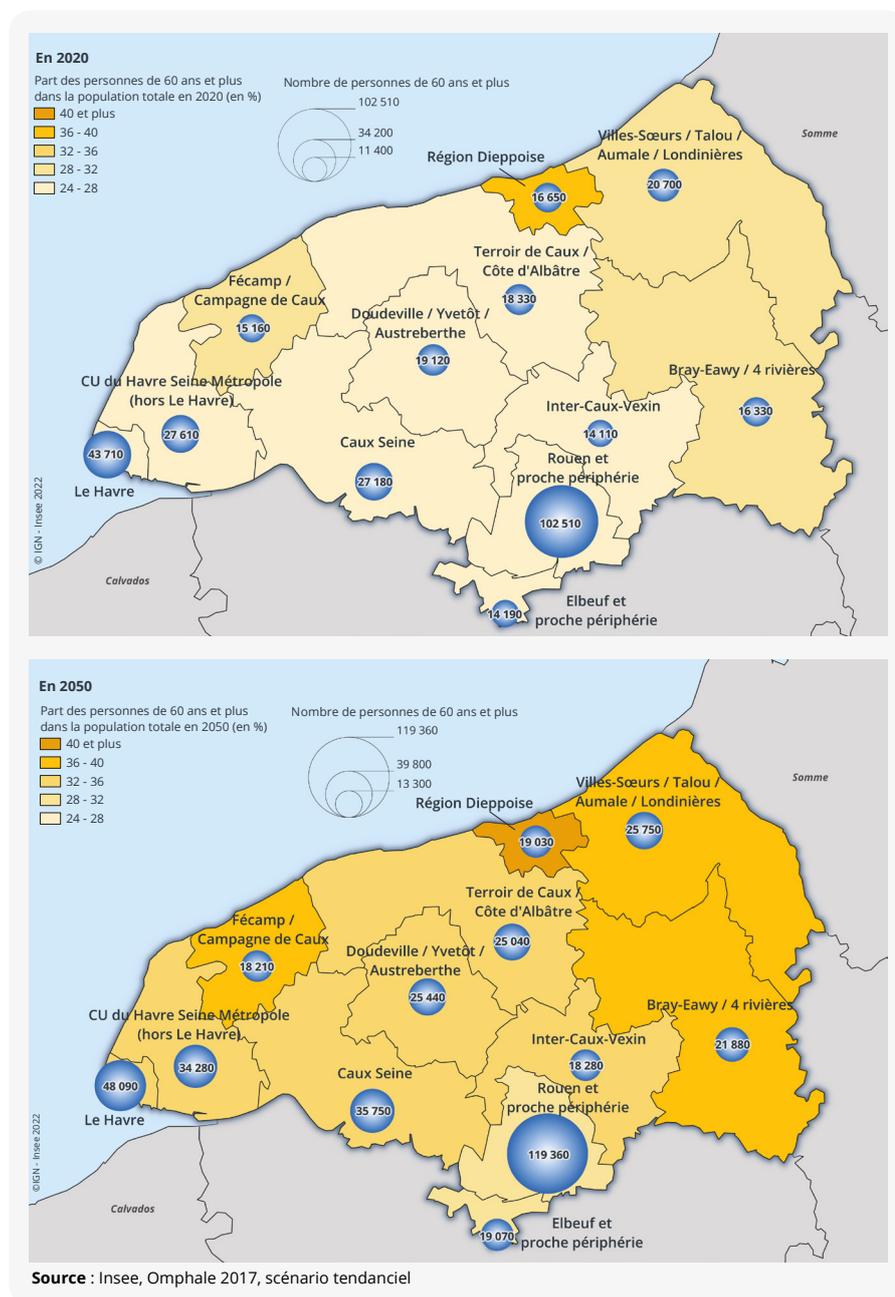
places, la quasi-totalité des résidents des structures d'hébergement seraient des personnes en perte d'autonomie en 2030 et 61 % de ces derniers seraient en situation de dépendance sévère. Dans l'hypothèse selon laquelle des places d'hébergement seraient créées chaque année entre 2015 et 2030, proportionnellement à l'évolution de la population senior seinomarine par tranche d'âge et niveau de dépendance, le département offrirait 12 800 places en 2030, soit un besoin de 2 000 places supplémentaires par rapport à 2015. Malgré cette augmentation, 42 300 seniors supplémentaires devraient vivre à domicile, dont 6 540 personnes dépendantes. Enfin, les perspectives seraient assez semblables si l'augmentation des

places en institution suivait la tendance nationale observée entre 2011 et 2015, soit une croissance annuelle de 1,54 %. Le nombre de places en structure d'hébergement serait alors de 13 560 en 2030, soit une augmentation de 2 780 places. Dans ce scénario, 41 610 seniors supplémentaires vivraient à domicile dont 5 950 en situation de dépendance. Par conséquent et quelle que soit l'hypothèse envisagée, la forte progression du nombre de seniors d'ici 2030 entraînerait une augmentation de plus de 40 000 personnes vivant à domicile, dont 6 000 à 7 000 en perte d'autonomie.

L'évolution de la dépendance pourrait nécessiter près de 2 400 emplois supplémentaires d'ici à 2030

En lien direct avec l'augmentation de la dépendance, le recours aux aides professionnelles à domicile devrait fortement augmenter d'ici 2030. Que ce soit à travers les fonctions administratives, médico-sociales ou sanitaires, l'accompagnement des personnes âgées dépendantes représente déjà près de 17 700 emplois à temps plein (ETP) dans la Seine-Maritime en 2020 ► **figure 26**. L'aide professionnelle à domicile représente à elle seule 10 260 emplois à temps plein, soit 58 % du total précité. Mais pour accompagner et prendre en charge les soins des personnes âgées dépendantes à domicile, au regard de l'évolution prévisionnelle de cette population, la création de 1 340 emplois à temps plein pourrait être nécessaire d'ici à 2030 en Seine-Maritime, dont 500 postes d'aides à domicile et 460 postes d'aides-ménagères. Les structures d'hébergement représentent, quant à elles, 7 450 emplois à temps plein en 2020. Mais pour faire face à l'évolution de la population âgée au sein de ces structures, 1 030 emplois à temps plein supplémentaires pourraient également être nécessaires d'ici 2030, principalement des postes d'aides soignants et d'agents de service. La dépendance pourrait donc mobiliser 20 000 emplois à temps plein d'ici à 2030 pour prendre en charge la perte d'autonomie, soit une création de 2 370 emplois au cours de la décennie.

► 21. Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus dans les territoires de la Seine-Maritime en 2020 et 2050



► 22. Indicateurs sur la dépendance des seniors en 2020

	Seine-Maritime				Normandie		France métropolitaine	
	Nombre de seniors en situation de dépendance		Taux de dépendance		Taux de dépendance		Taux de dépendance	
	Ensemble	dont dépendance sévère	Ensemble	dont dépendance sévère	Ensemble	dont dépendance sévère	Ensemble	dont dépendance sévère
Ensemble	50 680	13 070	15,1	3,9	14,8	3,9	14,9	4,0
<i>dont Hommes</i>	17 830	3 830	12,3	2,6	11,6	2,6	12,1	2,8
<i>Femmes</i>	32 850	9 240	17,2	4,9	17,2	4,9	17,2	5,0
60-74 ans	14 680	1 970	6,7	0,9	6,3	0,9	6,5	0,9
75 ans ou plus	36 000	11 100	30,9	9,5	30,4	9,5	30,1	9,6
À domicile	40 670	6 910	12,5	2,1	11,9	2,1	12,1	2,2
En institution	10 010	6 160	90,3	55,5	91,6	53,0	90,9	53,7

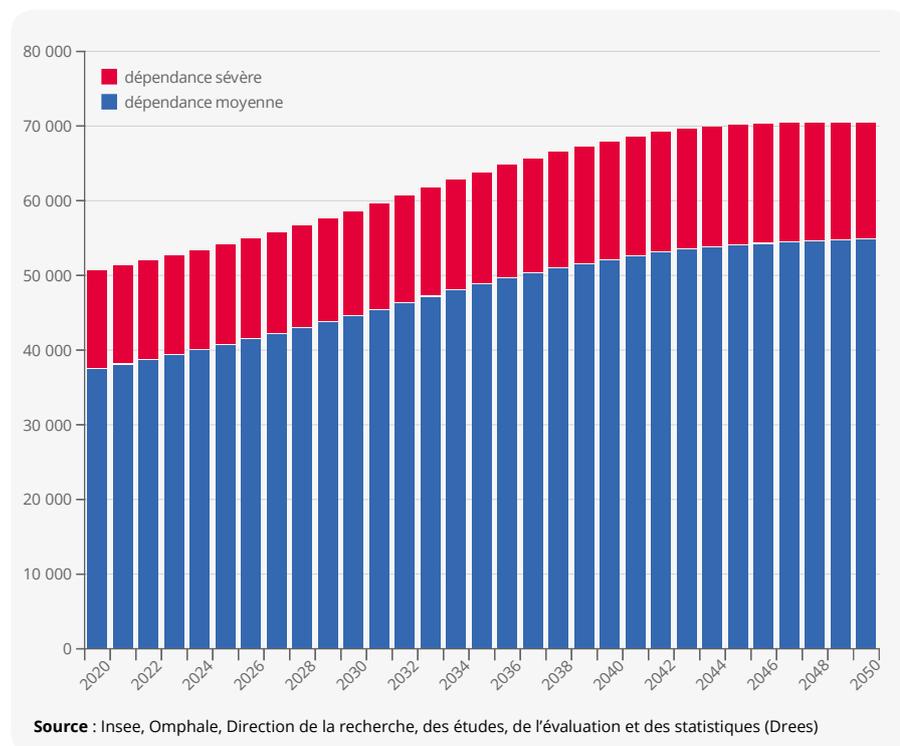
Sources : Insee, Omphale, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

► 23. Évolution du nombre de seniors et de seniors dépendants selon le degré de dépendance et la tranche d'âge

	Nombre en 2020	2020-2030		2030-2040		2040-2050		Nombre en 2050	2020-2050	
		Évolution du nombre	Taux d'évolution (en %)	Évolution du nombre	Taux d'évolution (en %)	Évolution du nombre	Taux d'évolution (en %)		Évolution du nombre	Taux d'évolution (en %)
Seniors	335 600	44 250	13,2	21 920	5,8	8 410	2,1	410 180	74 580	22,2
<i>dont 60-74 ans</i>	219 080	750	0,3	- 11 810	- 5,4	- 8 360	- 4,0	199 660	- 19 420	- 8,9
<i>75 ans ou plus</i>	116 520	43 500	37,3	33 730	21,1	16 770	8,7	210 520	94 000	80,7
<i>dont seniors dépendants</i>	50 680	7 890	15,6	9 390	16,0	2 470	3,6	70 430	19 750	39,0
<i>dont 60-74 ans</i>	14 680	- 430	- 2,9	- 1 310	- 9,2	- 1 470	- 11,4	11 470	- 3 210	- 21,9
<i>75 ans ou plus</i>	36 000	8 320	23,1	10 700	24,2	3 940	7,2	58 960	22 960	63,8
<i>dont seniors sévèrement dépendants</i>	13 070	780	6,0	1 850	13,4	- 250	- 1,6	15 450	2 380	18,2
<i>dont 60-74 ans</i>	1 970	- 220	- 11,0	- 280	- 15,7	- 310	- 20,7	1 170	- 800	- 40,6
<i>75 ans ou plus</i>	11 100	1 000	9,0	2 130	17,6	60	0,4	14 280	3 180	28,6

Sources : Insee, Omphale, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

► 24. Évolution du nombre de seniors dépendants selon le degré de perte d'autonomie



► 25. Évolution du nombre de seniors à domicile et en structures d'hébergement à l'horizon 2050, selon le scénario d'évolution du nombre de places en hébergements

		Ensemble des seniors		Seniors dépendants		Seniors sévèrement dépendants	
		Nombre de places	Évolution 2020-2030	Nombre de places	Évolution 2020-2030	Nombre de places	Évolution 2020-2030
2020	à domicile	324 750		40 670		6 910	
	en structures d'hébergement ⁽¹⁾	10 780		10 010		6 160	
2030							
Hypothèse de stabilité du nombre de places depuis 2015	à domicile	368 800	44 050	47 710	7 040	7 270	360
	en structures d'hébergement ⁽²⁾	10 780	0	10 770	760	6 580	420
2030							
Hypothèse de croissance du nombre de places proportionnelle à l'évolution de la population par tranche d'âge et niveau de dépendance	à domicile	367 050	42 300	47 210	6 540	7 270	360
	en structures d'hébergement	12 800	2 020	11 350	1 340	6 580	420
2030							
Hypothèse de croissance du nombre de places suivant la tendance nationale observée entre 2011 et 2015, soit une croissance annuelle de 1,54 %	à domicile	366 360	41 610	46 620	5 950	6 930	20
	en structures d'hébergement	13 560	2 780	12 020	2 010	6 970	810

(1) dernier nombre de places connu en 2015

(2) dans un scénario d'affectation prioritaire des places aux seniors sévèrement dépendants

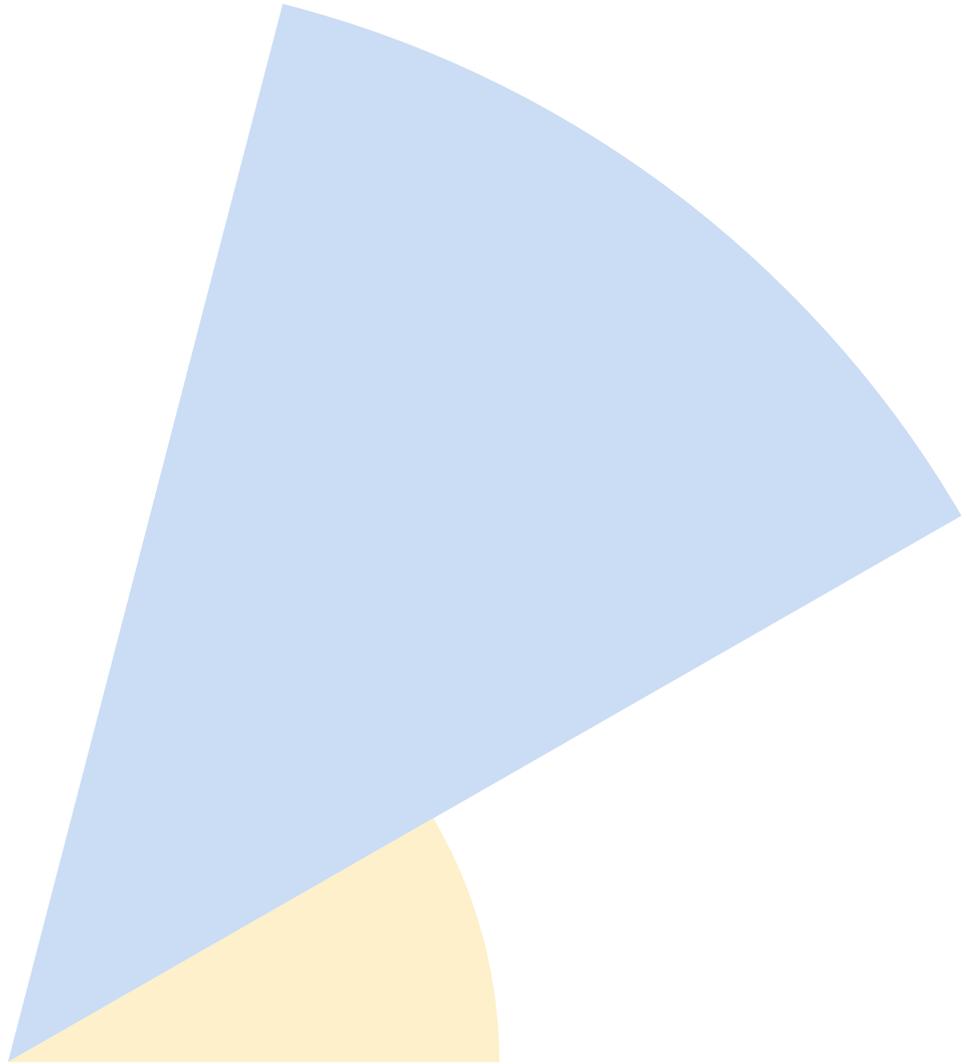
Sources : Insee, Omphale 2017 ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

► 26. Nombre d'emplois liés à la dépendance, en équivalent temps plein

	2020	2030	Évolution 2020-2030
En structures d'hébergement	7 450	8 480	1 030
<i>dont professions d'aides soignants</i>	2 560	2 880	320
<i>agents de services</i>	1 850	2 140	290
<i>professions médicales, y compris infirmier(ère)s</i>	960	1 060	100
<i>professions sociales</i>	660	760	100
<i>professions liées à l'encadrement</i>	580	670	90
<i>professions liées aux autres services</i>	840	970	130
À domicile	10 260	11 600	1 340
<i>dont aides à domicile</i>	3 970	4 470	500
<i>aides-ménagères</i>	3 280	3 740	460
<i>infirmier(ère)s</i>	2 030	2 300	270
<i>autres professionnels</i>	990	1 090	100
Ensemble	17 710	20 080	2 370

Sources : Insee, Omphale 2017 ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Définitions, sources, méthodologie et pour en savoir plus



► Définitions

Une personne dépendante ou en perte d'autonomie a besoin d'aide pour accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne (toilette, déplacements, tâches domestiques, etc.). Dans cette étude, deux approches de la dépendance sont considérées :

1. La grille Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources (AGGIR) permet, à partir d'une évaluation effectuée par un professionnel du Conseil Départemental, de classer les personnes âgées en six groupes iso-ressources (GIR) selon leur degré de perte d'autonomie. Mais la dépendance concerne ici les personnes classées en GIR 1 à 4. Ces dernières peuvent bénéficier de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les GIR 1 et 2 correspondent à la **dépendance sévère** (confinement au lit ou au fauteuil et/ou altération grave des fonctions cognitives). Les personnes en situation de dépendance moyenne (GIR 3 et 4) peuvent avoir besoin d'aide pour se déplacer, s'habiller ou faire leur toilette. Les personnes faiblement dépendantes (GIR 5 et 6) sont considérées comme non dépendantes dans cette étude.
2. Des enquêtes nationales réalisées par la Drees permettent d'évaluer la population de 60 ans ou plus par GIR estimée au niveau départemental : combinaison des enquêtes Vie Quotidienne et Santé 2014 et Capacités, Aides et Ressources des seniors pour les personnes vivant à domicile, enquête auprès des établissements d'accueil pour personnes âgées.

Un senior vit en structure d'hébergement s'il vit soit en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), soit en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), soit en unité de soins de longue durée (USLD), soit dans une résidence autonomie (anciennement « logement foyer ») adossée à un EHPAD. S'il ne vit pas en institution, un senior est considéré comme vivant à domicile, y compris les seniors domiciliés dans une résidence autonomie non adossée à un EHPAD.

Les autres types de ménage correspondent à l'ensemble des ménages n'entrant pas dans la sélection des ménages suivants : personne vivant seule, couple sans enfant, couple avec enfant(s), famille monoparentale. Ces ménages, aussi appelés ménages complexes, regroupent les ménages où le type de lien peut être très variable entre les individus (lien de parenté, liens amicaux, etc.). On retrouve notamment dans cette catégorie les colocations ou encore les ménages où cohabitent plusieurs générations.

Les zonages d'étude

Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) : le département de la Seine-Maritime est divisé en 5 Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS). Les UTAS correspondent à un secteur précis. On trouve ainsi un UTAS « Boucles de Seine », un UTAS « Dieppe-Neufchâtel-en-Bray », un UTAS « Entre Seine-et-Mer » (situé à Fauville-en-Caux), un UTAS « Le Havre Pointe de Caux » et un UTAS « Rouen ». Si chaque UTAS a des spécificités sociologiques et territoriales différentes, la vocation de ces structures est toujours la même : aider les habitants qui rencontrent un certain nombre de difficultés dans leur parcours personnel. Pour y parvenir efficacement, de nombreux professionnels de divers secteurs composent les équipes en activité. On peut ainsi y rencontrer des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, chargés d'insertion, médecins, psychologues, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, personnels administratifs ainsi que d'autres spécialistes.

Zones de projection de population : les zones de projection correspondent à des regroupements d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces regroupements ont été réalisés afin d'obtenir des agrégats territoriaux peuplés d'au moins 50 000 habitants, cette condition étant nécessaire à la robustesse des projections démographiques.

► Sources

La base permanente des équipements (BPE) est une base à vocation statistique. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année.

En 2020, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

La BPE est construite à partir de sources administratives diverses. Elle rassemble des données sur des points d'accès aux services destinés à la population, ou des équipements localisés à des niveaux géographiques fins. Elle permet notamment d'étudier la structure de l'offre de services sur un territoire : volume d'équipements, présence ou absence, concentration ou dispersion, mise en évidence de pôles de services ou de territoires dépourvus de services, calcul de distances entre communes équipées et non équipées, calcul de taux d'équipement par la mise en rapport des équipements et leurs utilisateurs potentiels, constitution de paniers d'équipements sur une thématique particulière, etc. Depuis septembre 2018, des données concernant la BPE sont diffusées en évolution sur l'ensemble du territoire, hors Mayotte. Elles portent sur un nombre restreint de types d'équipement et sur deux années espacées d'un pas quinquennal : 2012-2017, 2013-2018, etc.

Le Fichier démographique des logements et des individus (Fidéli) a pour ambition de valoriser les informations issues de l'administration fiscale sur l'impôt et les propriétés bâties et pour finalité une meilleure connaissance du parc de logement et de la démographie des résidents.

Fidéli se présente comme un assemblage raisonné de données administratives, et est conçu pour répondre à des finalités en matière de statistiques démographiques.

Le répertoire regroupe :

- des données d'origine fiscale : fichier de la taxe d'habitation, fichier des propriétés bâties, fichiers d'imposition des personnes et fichier des déclarations de revenus. Ces données, assemblées au moyen d'identifiants fiscaux sur les foyers et les locaux, constituent le cœur de Fidéli. Elles contiennent notamment des informations de nature démographique sur les personnes et la structure des ménages et les revenus perçus au sein des foyers ;
- des données complémentaires contextuelles visant à enrichir les informations fiscales avec des variables permettant de mieux décrire les adresses auxquelles les personnes habitent : les coordonnées, appartenance à un IRIS ou à un quartier de la ville, présence de communautés ou de domiciliation administrative ;
- des informations sur les grandes masses de revenus déclarées, ainsi que sur les montants de prestations sociales reçues par les ménages ; ces dernières sont issues du processus.

► Méthodologie

Projections démographiques

L'évolution de la population d'un territoire résulte de l'effet de trois composantes démographiques : les naissances, les décès et les migrations.

Dans le cadre de cette étude, trois scénarios ont été élaborés : le scénario tendanciel, le scénario « espérance de vie haute », le scénario « espérance de vie basse ».

- **Le scénario tendanciel** décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent :
 - l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) est maintenu constant à partir de 2020 (valeur de 1,81) ;
 - les gains d'espérance de vie sont parallèles à la tendance centrale France entière.
Au niveau national, l'espérance de vie atteindrait 90,3 ans pour les femmes et 86,8 ans pour les hommes en 2050 ;
 - le solde avec l'étranger est une déclinaison locale du solde France entière, il est constant.
- **Les scénarios démographiques « espérance de vie haute » et « espérance de vie basse »** reprennent les hypothèses de fécondité et de migrations du scénario tendanciel. Le premier suppose des gains d'espérance de vie parallèles à la tendance « haute » de la projection nationale. Au niveau national, l'espérance de vie atteindrait 93,0 ans pour les femmes et 89,5 ans pour les hommes en 2050. Le second est basé sur l'hypothèse inverse : au niveau national, l'espérance de vie atteindrait 88,3 ans pour les femmes et 84,5 ans pour les hommes en 2050. En 2020, l'espérance de vie s'établit à 85,1 ans pour les femmes et à 79,1 ans pour les hommes. Dans chaque scénario, l'espérance de vie progresserait donc d'ici à 2050.

Projections démographiques de personnes âgées dépendantes

Ces projections sont basées sur les projections démographiques du scénario tendanciel décrit ci-dessus. Des taux de dépendance et de dépendance sévère sont ensuite appliqués à chaque sexe et âge, pour chaque année de la projection. Les personnes dépendantes sont ensuite réparties entre structures d'hébergement et domicile, selon la règle suivante : la répartition actuelle des seniors moyennement dépendants et sévèrement dépendants dans le département est maintenue.

L'évolution dans le temps de la dépendance des personnes âgées de 60 ans et plus repose sur une hypothèse de répartition des gains d'espérance de vie à 60 ans entre années de dépendance et sans dépendance, dans les proportions observées en 2015.

► Pour en savoir plus

- **Algava E., Blanpain N.**, « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *Insee Première*, n°1881, novembre 2021.
- **Horvais A-S., Le Graët A., Maillard M., Roger P.**, « Conditions de vie et dépendance des seniors dans l'Eure : état des lieux et perspectives », *Insee Dossier Normandie*, n° 16, juillet 2020.
- **Horvais A-S., Le Graët A., Maillard M.**, « Les seniors de la Manche : des fragilités liées à la solitude et au logement », *Insee Analyses Normandie*, n° 76, février 2020.
- **Le Graët A., Maillard M., Roger P.**, « Près de 4 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires dans la Manche d'ici à 2030 », *Insee Analyses Normandie*, n° 75, février 2020.
- **Brunet L., Le Graët A., Maillard M.**, « Les conditions de vie des seniors en Normandie », *Insee Analyses Normandie*, n° 58, avril 2019.

Très forte progression du nombre de seniors à l'horizon 2050 en Seine-Maritime

Insee dossier Normandie

n° 22

Mars 2022

Dans le département de la Seine-Maritime, 330 000 seniors âgés de 60 ans et plus vivent à domicile dont 100 000 d'entre eux vivent seuls. La solitude et l'isolement qui peuvent en résulter pour ces personnes âgées sont particulièrement importants près des principaux pôles urbains du territoire. La part de seniors vivant seuls augmente avec l'âge, les femmes sont les plus touchées et le sont plus tôt au cours de leur vie. Les seniors seuls sont nettement plus touchés par la pauvreté que les couples et les situations de pauvreté sont manifestement plus fréquentes à l'est du département. Mais cette pauvreté concerne surtout les 60-69 ans et les plus de 80 ans alors que les 70-79 ans semblent davantage préservés. Le niveau de pauvreté influe également sur les conditions d'occupation des logements des personnes âgées. Les ménages seniors de Seine-Maritime sont en effet moins souvent propriétaires que leurs homologues des départements auxquels le territoire est comparé.

Avec 26,6 % de la population départementale en 2020, les seniors de Seine-Maritime représentent une part moins importante de la population que dans les autres départements normands, mais le nombre et la part de seniors devraient progresser rapidement d'ici 2030. Malgré un ralentissement de cette augmentation après 2030, la part des seniors pourrait atteindre 33 % de la population en 2050, avec une croissance particulièrement importante des 85 ans et plus dont le nombre ferait plus que doubler. Ce vieillissement de la population se répercutera sur la dépendance, qui touche déjà environ 50 000 seniors en 2020, puisque cette population dépendante pourrait augmenter de près de 40 % d'ici 2050, soit environ 20 000 personnes supplémentaires. Par conséquent et alors que l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie mobilise déjà 17 700 emplois à temps plein (ETP) en Seine-Maritime en 2020, en établissements d'hébergement spécialisés ou à domicile, près de 2 400 ETP supplémentaires pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins découlant de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)



ISSN : 2496-5227 (version imprimée)

ISSN : 2493-7452 (version en ligne)

REF. Insee Dossier

Normandie n°22

Mars 2022